

**FONDS AFRICAIN DE DÉVELOPPEMENT**

**Langue : Français  
Original : Anglais**



---

**PROJET MULTINATIONAL**

**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO ET OUGANDA**

**PROJET PILOTE DE PÊCHE SUR LES LACS ÉDOUARD ET ALBERT  
(PLEA)**

**PROGRAMME D'ACTION SUBSIDIAIRE DES LACS ÉQUATORIAUX DU BASSIN  
DU NIL (PASLEBN)**

**INITIATIVE DU BASSIN DU NIL**

DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE  
ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL

ONAR  
AOUT 2003

## Table des matières

Fiche du projet, Liste des tableaux et des annexes, Monnaies et mesures, Sigles et abréviations, Indicateurs socioéconomiques comparatifs pour la RDC et l'Ouganda, Résumé et Matrice du projet

(i-xi)

Page

<b>1.</b>	<b>INTRODUCTION ET CONTEXTE EN RDC ET EN OUGANDA</b>	<b>1</b>
1.1	Origine et historique du projet	1
1.2	Structure organisationnelle de l'Initiative du Bassin du Nil	2
1.3	Contraintes socioéconomiques	3
<b>2.</b>	<b>LE SECTEUR AGRICOLE</b>	<b>4</b>
2.2	Le secteur agricole en République démocratique du Congo	4
2.4	Le secteur agricole en Ouganda	5
<b>3.</b>	<b>LE SOUS-SECTEUR DE LA PÊCHE EN RDC ET EN OUGANDA</b>	<b>5</b>
3.1	Généralités	5
3.2	Importance de la pêche pour l'économie de l'Ouganda et de la RDC	6
3.3	Organisation institutionnelle du sous-secteur de la pêche	6
3.4	Politique nationale de pêche en Ouganda et en RDC	7
3.5	Contraintes et opportunités	8
<b>4.</b>	<b>LE PROJET</b>	<b>8</b>
4.1	Concept et justification du projet	8
4.2	Zone d'implantation et bénéficiaires du projet	10
4.3	Contexte stratégique	11
4.4	Objectifs du projet	12
4.5	Résultats et description détaillée du projet	12
4.6	Production, marchés et prix	17
4.7	Impact sur l'environnement	18
4.8	Impact social	19
4.9	Coûts du projet	20
4.10	Sources de financement et calendrier des dépenses	20
<b>5.</b>	<b>EXÉCUTION DU PROJET</b>	<b>22</b>
5.1	Organe d'exécution	22
5.2	Dispositions d'ordre institutionnel	22
5.3	Calendrier d'exécution	24
5.4	Dispositions relatives à la passation des marchés	24
5.5	Dispositions relatives au décaissement	25
5.6	Suivi et évaluation	26
5.7	Rapports financiers et audit	26
5.8	Coordination de l'aide	27
<b>6.</b>	<b>JUSTIFICATION ET AVANTAGES DU PROJET</b>	<b>27</b>
<b>7.</b>	<b>RISQUES</b>	<b>28</b>
<b>8.</b>	<b>CONCLUSIONS ET RECOMMANDATION</b>	<b>28</b>

## Liste des tableaux

Tableau 3.1	Principales statistiques sur la pêche en RDC et en Ouganda
Tableau 4.1	Coûts estimatifs par composante
Tableau 4.2	Résumé des coûts du projet par catégorie de dépenses
Tableau 4.3	Sources de financement
Tableau 4.4	Calendrier des dépenses par composante
Tableau 4.5	Calendrier des dépenses par catégorie
Tableau 5.1	Dispositions relatives à la passation des marchés

## Annexes

Annexe 1	Carte de l'Ouganda et de la RDC présentant la zone d'implantation du projet
Annexe 2	Coûts estimatifs détaillés du projet
Annexe 3	Structure de l'exécution du projet
Annexe 4	Termes de référence des experts
Annexe 5	Soutien des bailleurs de fonds au PASLEBN
Annexe 6	Calendrier d'exécution du projet
Annexe 7	Résumé du Plan de gestion environnementale et sociale

## Documents de travail

Documents de travail n° 1	Principes de cogestion des ressources halieutiques
Documents de travail n° 2	Termes de référence pour les études sur la pêche

Le présent rapport a été rédigé par M. Ken B. John, Agro-économiste principal, ONAR I (Chef de mission), M. S. Tounkara, Chargé de la pêche supérieur, OCAR 3 et M<sup>me</sup> P. J. Mtambo, Agronome supérieure, ONAR I, suite à une mission qu'ils ont effectuée en RDC et en Ouganda du 26 février au 12 mars 2003. Il a également bénéficié des contributions de MM. J. Davis et Jakob Granit, Spécialistes de la gestion des ressources en eau de la Banque mondiale. Pour toutes questions relatives au présent document, prière de s'adresser aux auteurs ou à M. A. BEILEH, Chef de division, ONAR I (Poste 2139).

FONDS AFRICAIN DE DÉVELOPPEMENT  
 AGENCE TEMPORAIRE DE RELOCALISATION (ATR)  
 ANGLE DES TROIS RUES, BOULEVARD DU GHANA,  
 PIERRE DE COUBERTIN ET HEIDI NOURA  
 BP. 323, 1002 TUNIS BELVÉDÈRE  
 TUNISIE  
 TÉLÉPHONE : (216) 71 10. 29. 39  
 TÉLÉCOPIE : (216) 71 10.34.35  
 COURRIEL : [afdb@afdb.org](mailto:afdb@afdb.org)

### **FICHE DU PROJET**

Les renseignements ci-dessous ont pour but de fournir quelques indications générales à tous fournisseurs, entrepreneurs, consultants et autres personnes, intéressés par la fourniture de biens et de services au titre des projets approuvés par les Conseils d'administration du Groupe de la Banque. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès de l'organe d'exécution.

1. **PAYS** : **Multinational** : République démocratique du Congo (RDC) et République d'Ouganda
2. **TITRE DU PROJET** : Projet pilote de pêche sur les lacs Édouard et Albert (PLEA)
3. **LIEU D'IMPLANTATION** : Bassin des lacs Édouard et Albert dans **l'Est de la RDC** (Provinces orientale et du Nord Kivu) et dans **l'Ouest de l'Ouganda** (Districts de Bundibazyo, Hoima, Kibale, Masindi, Nebbi, Bushenyi, Kasese, Kanungu et Rukungiri).
4. **BÉNÉFICIAIRE** : Secrétariat de l'Initiative du Bassin du Nil, au nom des Gouvernements de la République démocratique du Congo et de la République d'Ouganda
5. **ORGANE D'EXÉCUTION** : Secrétariat de l'Initiative du Bassin du Nil (Sec-IBN)  
 P.O. Box 192  
 Entebbe, Ouganda  
 Téléphone : (256) 41-320-970  
 Télécopie : (256) 41-320-971  
 Courriel : [Nel-sap@nilesec.org](mailto:Nel-sap@nilesec.org)
6. **OBJECTIF** : Le projet pilote vise à élaborer un plan durable pour la cogestion des ressources en eau et des ressources halieutiques des lacs Édouard et Albert.

7. DESCRIPTION :

Le projet comprend quatre composantes :

- i) Études sur la pêche et préparation du Plan de gestion des lacs ;
- ii) Cogestion communautaire des lacs Édouard et Albert ;
- iii) Activités de développement communautaire ; et
- iv) Coordination du projet et appui institutionnel.

8. COÛT TOTAL DU PROJET :

i) Devises	:	1,43 million d'UC
ii) Monnaie locale	:	0,43 million d'UC
Total	:	<u>1,86 million d'UC</u>

9. SOURCES DE FINANCEMENT :

i) FAD (don)	:	1,65 million d'UC
ii) Initiative du Bassin du Nil	:	0,04 million d'UC
iii) RDC et Ouganda	:	0,16 million d'UC
iv) Bénéficiaires	:	0,01 million d'UC
Total	:	<u>1,86 million d'UC</u>

10. DATE D'APPROBATION : Octobre 200311. DATE DE DÉMARRAGE ET DURÉE PRÉVUES : Janvier 2004, pour une durée de 30 mois.

12. MODE D'ACQUISITION : Les acquisitions se feront conformément aux règles et règlements en vigueur du Fonds. Le bureau d'études sera recruté sur la base d'une liste restreinte de cabinets. Une ONG sera recrutée sur la base d'une liste restreinte d'entités éligibles, pour gérer les activités de cogestion et de développement communautaire. Les services de transport seront loués. L'acquisition d'équipements spécifiques nécessaires dans chaque pays se fera par voie de consultation de fournisseurs à l'échelon national.

13. SERVICES DE CONSULTANTS : 63 personnes/mois d'assistance technique pour les différents domaines.

### **POIDS ET MESURES**

1 hectare	=	10 000 m <sup>2</sup>
1 hectare	=	2,47 acres
1 kilogramme	=	2,2046 livres
1 kilomètre	=	0,624 mile
1 tonne	=	1 000 kg
1 tonne	=	2 240 livres

### **ÉQUIVALENCES MONÉTAIRES (juillet 2003)**

1 UC	=	RDC : 571,39 FRDC
1 UC	=	Ouganda : 2 823,87 USH

### **EXERCICE FINANCIER**

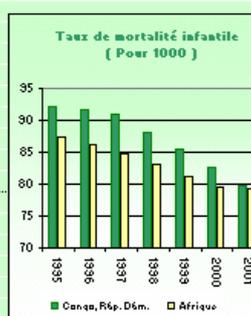
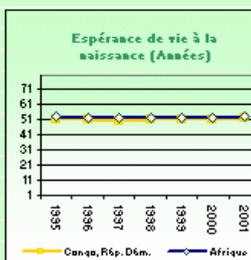
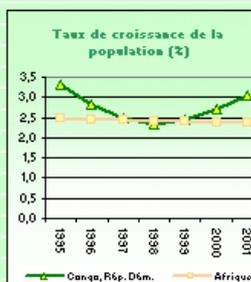
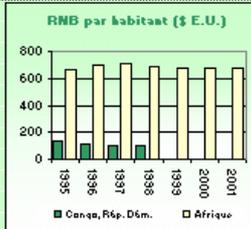
République démocratique du Congo : janvier - décembre  
République d'Ouganda : juillet - juin

### **SIGLES ET ABRÉVIATIONS**

ACDI	Agence canadienne pour le développement international
BAD	Banque africaine de développement
CCP	Cellule de coordination de projet
CC-PASLEBN	Cellule de coordination du Programme d'action subsidiaire des lacs équatoriaux du bassin du Nil
CDRP	Comité directeur régional du projet
DFID	Département pour le développement international (RU)
EU	États-Unis
FAD	Fonds africain de développement
FIRRI	Institut de recherche sur la pêche de l'Ouganda
FRD	Département des ressources halieutiques
FTI	Institut de formation sur la pêche de l'Ouganda
GOU	Gouvernement ougandais
IBN	Initiative du Bassin du Nil
ICCON	Consortium international pour la coopération sur le Nil
IDH	Indice du développement humain
MAAIF	Ministère de l'agriculture, de l'industrie animale et de la pêche (Ouganda)
NARO	Organisation nationale pour la recherche agronomique
NELCOM	Conseil des ministres des ressources en eau des États du bassin du Nil
NELTAC	Comité consultatif technique des lacs équatoriaux du Bassin du Nil
NORAD	Agence norvégienne pour l'assistance
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
PAS	Programme d'action subsidiaire
PIB	Produit intérieur brut
PNB	Produit national brut
RDC	République démocratique du Congo
SENADEP	Société nationale pour le développement de la pêche
UICN	Union mondiale pour la nature
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international

CONGO, REP. DEM.: INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES COMPARATIFS

	Année	Congo, Rép. Dém.	Afrique	Pays en développement	Pays développés
<b>Indicateurs de Base</b>					
Superficie ('000 Km <sup>2</sup> )		2 345	30 061	80 976	54 658
Population totale (millions)	2001	52,5	811,6	4 940,3	1 193,9
Population urbaine (% of Total)	2001	31,3	38,0	40,4	76,0
Densité de la population (au Km <sup>2</sup> )	2001	22,4	27,0	61,0	21,9
Revenu national brut (RNB) par Habitant (\$ EU)	2001	...	671	1 250	25 890
Participation de la Population Active - Total (%)	2001	40,5	43,3	...	...
Participation de la Population Active - Femmes (%)	2001	34,8	35,1	...	...
Valeur de l'Indice sexospécifique de dévelop. humain	1999	0,418	0,476	0,634	0,916
Indice de développement humain (rang sur 174 pays)	2000	155	n.a.	n.a.	n.a.
Population vivant en dessous de \$ 1 par Jour (%)	1995	...	45,0	32,2	...
<b>Indicateurs Démographiques</b>					
Taux d'accroissement de la population totale (%)	2001	3,0	2,4	1,5	0,2
Taux d'accroissement de la population urbaine (%)	2001	5,0	4,1	2,9	0,5
Population âgée de moins de 15 ans (%)	2001	48,9	42,4	32,4	18,0
Population âgée de 65 ans et plus (%)	2001	2,9	3,3	5,1	14,3
Taux de dépendance (%)	2001	107,2	85,5	61,1	48,3
Rapport de Masculinité (hommes pour 100 femmes)	2001	97,0	99,4	103,3	94,7
Population féminine de 15 à 49 ans (%)	2001	21,1	23,6	26,9	25,4
Espérance de vie à la naissance - ensemble (ans)	2001	51,8	52,5	64,5	75,7
Espérance de vie à la naissance - femmes (ans)	2001	53,0	53,5	66,3	79,3
Taux brut de natalité (pour 1000)	2001	47,3	37,3	23,4	10,9
Taux brut de mortalité (pour 1000)	2001	13,9	14,0	8,4	10,3
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	2001	79,8	79,6	57,6	8,9
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	2001	132,6	116,3	79,8	10,2
Taux de mortalité maternelle (pour 100000)	1998	...	641	491	13
Indice synthétique de fécondité (par femme)	2001	6,7	5,1	2,8	1,6
Femmes utilisant des méthodes contraceptives (%)	1997	8,0	...	56,0	70,0
<b>Indicateurs de Santé et de Nutrition</b>					
Nombre de médecins (pour 100000 habitants)	1999	21,4	36,7	78,0	287,0
Nombre d'infirmières (pour 100000 habitants)	1996	44,2	105,8	98,0	782,0
Naissances assistées par un personnel de santé qualifié 1994-99	...	...	38,0	58,0	99,0
Accès à l'eau salubre (% de la population)	2000	45,0	60,4	72,0	100,0
Accès aux services de santé (% de la population)	1999	26,0	61,7	80,0	100,0
Accès aux services sanitaires (% de la population)	2000	20,0	60,5	44,0	100,0
Pourcent. d'adultes de 15-49 ans vivant avec le VIH/SI	2001	5,0	5,7	...	...
Incidence de la tuberculose (pour 100000)	2000	119,0	105,4	157,0	24,0
Enfants vaccinés contre la tuberculose (%)	2000	57,0	63,5	82,0	93,0
Enfants vaccinés contre la rougeole (%)	1996	46,0	58,2	79,0	90,0
Insuffisance pondérale des moins de 5 ans (%)	1995	34,4	25,9	31,0	...
Apport journalier en calorie par habitant	2000	1 514	2 408	2 663	3 380
Dépenses publiques de santé par habitant (en % du PIB)	1997	1,2	3,3	1,8	6,3
<b>Indicateurs d'Éducation</b>					
Taux brut de scolarisation au (%)					
Primaire - Total	1996	70,1	80,7	100,7	102,3
Primaire - Filles	1996	57,0	73,4	94,5	101,9
Secondaire - Total	1996	30,0	29,3	50,9	99,5
Secondaire - Filles	1996	22,8	25,7	45,8	100,8
Personnel enseignant féminin au primaire (% du total)	1996	22,8	40,9	51,0	82,0
Analphabétisme des adultes - Total (%)	2001	37,3	37,7	26,6	1,2
Analphabétisme des adultes - Hommes (%)	2001	25,8	29,7	19,0	0,8
Analphabétisme des adultes - Femmes (%)	2001	48,2	46,8	34,2	1,6
Dépenses d'éducation en % du PIB	1998	0,1	3,5	3,9	5,9
<b>Indicateurs d'Environnement</b>					
Terres arables en % de la superficie totale	1999	0,1	6,0	9,9	11,6
Taux annuel de déforestation (%)	1995	0,7	0,7	0,4	-0,2
Taux annuel de reboisement (%)	1990	10,0	4,0	...	...
Emissions du CO2 par habitant (tonnes métriques)	1997	...	1,1	2,1	12,5

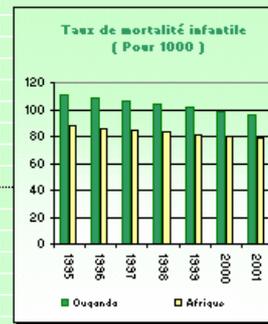
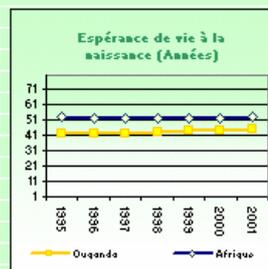
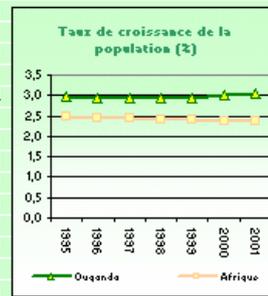
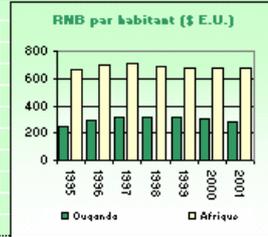


Source : Compilé par la Division Statistique à partir des Bases de Données de la BAD; ONUSIDA; Live Database de la Banque Mondiale et la Division Population des Nations Unies.

Notes: n.a. Non Applicable; ... Donnée non disponible.

**UGANDA: INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES COMPARATIFS**

	Année	Ouganda	Afrique	Pays en développement	Pays développés
<b>Indicateurs de Base</b>					
Superficie ('000 Km <sup>2</sup> )		241	30 061	80 976	54 658
Population totale (millions)	2001	24,0	811,6	4 940,3	1 193,9
Population urbaine (% of Total)	2001	13,7	38,0	40,4	76,0
Densité de la population (au Km <sup>2</sup> )	2001	99,7	27,0	61,0	21,9
Revenu national brut (RNB) par Habitant (\$ EU)	2001	280	671	1 250	25 890
Participation de la Population Active - Total (%)	2001	48,8	43,3	...	...
Participation de la Population Active - Femmes (%)	2001	46,0	35,1	...	...
Valeur de l'Indice sexospécifique de dévelop. humain	1999	0,428	0,476	0,634	0,916
Indice de développement humain (rang sur 174 pays)	2000	150	n.a.	n.a.	n.a.
Population vivant en dessous de \$ 1 par Jour (%)	1992	36,7	45,0	32,2	...
<b>Indicateurs Démographiques</b>					
Taux d'accroissement de la population totale (%)	2001	3,1	2,4	1,5	0,2
Taux d'accroissement de la population urbaine (%)	2001	6,6	4,1	2,9	0,5
Population âgée de moins de 15 ans (%)	2001	49,3	42,4	32,4	18,0
Population âgée de 65 ans et plus (%)	2001	2,5	3,3	5,1	14,3
Taux de dépendance (%)	2001	107,4	85,5	61,1	48,3
Rapport de Masculinité (hommes pour 100 femmes)	2001	98,8	99,4	103,3	94,7
Population féminine de 15 à 49 ans (%)	2001	21,3	23,6	26,9	25,4
Espérance de vie à la naissance - ensemble (ans)	2001	45,2	52,5	64,5	75,7
Espérance de vie à la naissance - femmes (ans)	2001	45,9	53,5	66,3	79,3
Taux brut de natalité (pour 1000)	2001	50,6	37,3	23,4	10,9
Taux brut de mortalité (pour 1000)	2001	17,8	14,0	8,4	10,3
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	2001	96,4	79,6	57,6	8,9
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	2001	164,7	116,3	79,8	10,2
Taux de mortalité maternelle (pour 100000)	1998	510	641	491	13
Indice synthétique de fécondité (par femme)	2001	7,1	5,1	2,8	1,6
Femmes utilisant des méthodes contraceptives (%)	1998	15,0	...	56,0	70,0
<b>Indicateurs de Santé et de Nutrition</b>					
Nombre de médecins (pour 100000 habitants)	1993	4,0	36,7	78,0	287,0
Nombre d'infirmières (pour 100000 habitants)	1989	14,5	105,8	98,0	782,0
Naissances assistées par un personnel de santé qualifié	1996	38,0	38,0	58,0	99,0
Accès à l'eau salubre (% de la population)	2000	50,0	60,4	72,0	100,0
Accès aux services de santé (% de la population)	1999	49,0	61,7	80,0	100,0
Accès aux services sanitaires (% de la population)	2000	75,0	60,5	44,0	100,0
Pourcent. d'adultes de 15-49 ans vivant avec le VIH/SI	2001	5,0	5,7	...	...
Incidence de la tuberculose (pour 100000)	2000	130,4	105,4	157,0	24,0
Enfants vaccinés contre la tuberculose (%)	2000	77,0	63,5	82,0	93,0
Enfants vaccinés contre la rougeole (%)	1996	56,0	58,2	79,0	90,0
Insuffisance pondérale des moins de 5 ans (%)	1995	25,5	25,9	31,0	...
Apport journalier en calorie par habitant	2000	2 359	2 408	2 663	3 380
Dépenses publiques de santé par habitant (en % du PIB)	1998	1,9	3,3	1,8	6,3
<b>Indicateurs d'Education</b>					
Taux brut de scolarisation au (%)					
Primaire - Total	1997	128,0	80,7	100,7	102,3
Primaire - Filles	1997	119,0	73,4	94,5	101,9
Secondaire - Total	1997	14,0	29,3	50,9	99,5
Secondaire - Filles	1996	8,7	25,7	45,8	100,8
Personnel enseignant féminin au primaire (% du total)	1994	32,0	40,9	51,0	82,0
Analphabétisme des adultes - Total (%)	2001	31,9	37,7	26,6	1,2
Analphabétisme des adultes - Hommes (%)	2001	21,7	29,7	19,0	0,8
Analphabétisme des adultes - Femmes (%)	2001	41,9	46,8	34,2	1,6
Dépenses d'éducation en % du PIB	1998	2,6	3,5	3,9	5,9
<b>Indicateurs d'Environnement</b>					
Terres arables en % de la superficie totale	1999	25,3	6,0	9,9	11,6
Taux annuel de déforestation (%)	1996	0,9	0,7	0,4	-0,2
Taux annuel de reboisement (%)	1981-90	...	4,0	...	...
Emissions du CO2 par habitant (tonnes métriques)	1997	...	1,1	2,1	12,5



Source : Compilé par la Division Statistique à partir des Bases de Données de la BAD; ONUSIDA; Live Database de la Banque Mondiale et la Division Population des Nations Unies  
 Notes: n.a. Non Applicable; ... Donnée non disponible.

## RÉSUMÉ

### **1. Contexte et description du projet**

1.1 Les ressources en eau du bassin du Nil recèlent d'importantes potentialités pour la promotion de la coopération régionale et le développement économique et social grâce aux progrès réalisés en matière de conservation de l'environnement, de production alimentaire, et de production et de transport d'énergie. Toutefois, en dépit des abondantes ressources naturelles et des immenses potentialités du bassin, ses populations sont confrontées à des difficultés considérables qui tiennent à la pauvreté, à l'instabilité politique, à l'accroissement rapide de la population et à la dégradation de l'environnement. C'est dans ce contexte que le Conseil des ministres des ressources en eau des États du bassin du Nil (Burundi, République démocratique du Congo, Égypte, Éthiopie, Kenya, Ouganda, Rwanda, Soudan et Tanzanie) ont lancé officiellement, en 1999, l'Initiative du Bassin du Nil (IBN) qui constitue un cadre concerté à l'échelle du bassin, visant à faire reculer la pauvreté et à promouvoir le développement socioéconomique dans la région. L'Initiative est mue par une vision et des lignes directrices communes. Cette vision consiste "*à assurer le développement socioéconomique durable grâce à une utilisation et une jouissance équitables des ressources en eau communes du Nil*".

1.2 Afin de traduire dans les faits la vision commune de l'IBN, un programme d'action stratégique a été mis en place en vue de créer un cadre propice pour le développement régional et d'identifier et préparer des projets régionaux à l'échelle du bassin. Ce programme comprend deux sous-programmes complémentaires. Le premier est le Programme de vision commune (PVC) qui comprend des projets du type assistance technique et renforcement des capacités à exécuter à l'échelle du bassin, tandis que le deuxième comprend deux programmes d'action subsidiaires (PAS) – le Programme d'action subsidiaire des lacs équatoriaux du bassin du Nil (PASLEBN) et le Programme d'action subsidiaire du Nil oriental (PASNO). Le projet pilote de pêche sur les lacs Édouard et Albert relève du PASLEBN et constitue un des douze projets qui sont prévus au titre de celui-ci.

1.3 Les pays du PASLEBN (Burundi, RDC, Kenya, Ouganda, Rwanda et Tanzanie) ont soumis des propositions de projets à la réunion du Consortium international pour la coopération sur le Nil (ICCON1), en juin 2001. À cette occasion, la Banque africaine de développement (BAD) a indiqué son concours financier à la préparation d'un certain nombre de projets, y compris le projet pilote de pêche sur les lacs Édouard et Albert. En octobre 2001, le Conseil des ministres des ressources en eau des États du Bassin du Nil (NELCOM) a sollicité l'appui financier de la Banque pour la préparation dudit projet. En mars 2003, une mission comprenant des représentants de plusieurs bailleurs de fonds, au rang desquels figuraient la BAD et la Banque mondiale, a procédé à l'évaluation du projet pilote. Cette collaboration était sous-tendue par le partenariat stratégique entre le Groupe de la Banque et la Banque mondiale pour l'intégration économique de la région du Bassin du Nil.

1.4 Le présent projet a été conçu en tant que projet pilote, dans la mesure où il vise à générer des expériences reproductibles en matière de cogestion des ressources halieutiques dans un contexte transfrontalier. À ce stade, l'exécution du projet à l'échelle réelle comporte des risques, compte tenu des différences qui existent entre les structures administratives des deux pays et de l'inexistence dans ce secteur de projets antérieurs analogues dont il pourrait s'inspirer. De même, étant donné qu'il s'agit d'un projet pilote, la conception et la préparation détaillées des projets d'investissement à l'échelle réelle se feront selon des

méthodologies testées et éprouvées, ainsi que sur la base des prix courants pour les différentes activités. Par ailleurs, les dispositions d'ordre institutionnel relatives à l'exécution du projet et **la culture post-conflit des bénéficiaires** auront été éprouvées et les leçons nécessaires tirées pour l'exécution des futurs projets d'investissement à part entière à l'échelle des lacs. De par sa conception, le projet est holistique, dans la mesure où il comprend : i) des études scientifiques qui permettront de générer les informations techniques pertinentes qui font défaut à l'heure actuelle, alors qu'elles sont nécessaires pour une planification judicieuse de la pêche ; ii) la création de structures de gestion locales qui assurent la participation des parties prenantes locales à tous les aspects de la gestion de la pêche (réglementation, application et mise au point des politiques) ; et iii) l'exécution d'activités de développement communautaire qui assurent la participation et l'engagement des communautés locales, créant ainsi le cadre propice (infrastructure sociale) pour une meilleure utilisation des ressources en eau et de la pêche.

## **2. Objectif du don**

Le don du FAD, d'un montant de 1,65 million d'UC représentant 88 % du coût total du projet estimé à 1,86 million d'UC, servira à financer la totalité des coûts en devises (1,43 million d'UC) et 49,5 % des coûts en monnaie locale (0,21 million d'UC).

Les ressources du don serviront à financer l'acquisition des biens, travaux et services nécessaires pour l'exécution des quatre composantes du projet indiquées ci-après, sur une période de 30 mois :

- i) Conduite d'études sur la pêche afin de générer des informations en vue d'une gestion judicieuse des ressources naturelles dans le bassin, et préparation d'un plan de gestion des investissements dans les lacs ;
- ii) Introduction de la cogestion communautaire des ressources halieutiques afin d'assurer une plus grande participation des communautés de pêcheurs à la gestion des ressources en eau et des ressources halieutiques et leur participation active à la préparation du projet ;
- iii) Exécution d'activités de développement communautaire relevant essentiellement d'autres domaines que la pêche, en vue de renforcer les capacités des communautés de pêcheurs à mieux utiliser les ressources en poissons et à promouvoir le développement du secteur privé ; et
- iv) Coordination du projet et développement institutionnel.

## **3. But sectoriel et objectif du projet**

Le but sectoriel du projet consiste à contribuer à la lutte contre la pauvreté et au développement socioéconomique durable grâce à une utilisation et une jouissance équitables des ressources en eau communes du bassin du Nil. Son objectif spécifique consiste à mettre à la disposition des gouvernements ougandais et congolais un plan d'investissement et de gestion viable pour l'exploitation conjointe des ressources en eau et des ressources halieutiques des lacs Édouard et Albert.

#### **4. Exécution du projet**

Le projet pilote sera exécuté dans le cadre du Programme d'action subsidiaire des lacs équatoriaux du Bassin du Nil pendant une période de 30 mois, à compter de janvier 2004. L'organe d'exécution sera le Secrétariat de l'Initiative du Bassin du Nil, tandis que la Cellule de coordination de la gestion assurera la gestion quotidienne des activités .

#### **5. Acquisition des biens, travaux et services**

L'acquisition des biens et services au titre du projet sera assurée par l'organe d'exécution et les promoteurs des sous-projets, conformément aux pratiques en vigueur acceptables pour la Banque. Dans tous les cas, tous les biens, travaux et services à acquérir devront répondre aux critères d'éligibilité pour l'utilisation des ressources du Groupe de la Banque, tels que stipulés dans les "Règles de procédure pour l'acquisition des biens et travaux" et les "Règles de procédure pour l'utilisation des consultants" de la Banque, le cas échéant.

#### **6. Décaissements**

Les principaux modes de décaissement retenus sont ceux du compte spécial et du paiement direct. Pour le premier décaissement, le Secrétariat du Bassin du Nil sera tenu de soumettre à la Banque un programme de travail détaillé. Pour les reconstitutions ultérieures, le Secrétariat devra fournir un état des dépenses justifiant l'utilisation d'au moins 50 % du montant du premier décaissement.

#### **7. Conclusion**

Le projet permettra à la République démocratique du Congo et à l'Ouganda : i) de renforcer la coopération pour le développement et la gestion rationnels et durables des plans d'eau communs grâce à l'adoption de mesures communes pour la gestion de la pêche et des bassins versants ; ii) de promouvoir la coopération bilatérale et de consolider la paix au sein des communautés riveraines, ainsi qu'au plan national, grâce à la tenue de réunions périodiques ; iii) d'adopter des règlements communs dont l'objectif consiste à harmoniser les activités de pêche en vue de réduire au minimum les conflits actuels sur les lacs ; iv) de contribuer à la conservation de la biodiversité dans les deux lacs.

De par sa conception, le projet est multisectoriel et intégré. Il sera exécuté selon une approche qui assure la participation des communautés bénéficiaires et des parties prenantes concernées. Il prend en compte également les questions transversales de la pauvreté, du genre et de l'environnement, et est sous-tendu par une approche holistique de la production durable de la pêche. Il s'inscrit dans le cadre de la Vision du Groupe de la Banque, du Plan stratégique et des stratégies-pays pour la RDC et l'Ouganda, qui accordent une place de choix à la lutte contre la pauvreté, à l'intégration régionale et au développement du secteur privé. Il va également dans le sens du partenariat stratégique du Groupe de la Banque et a été formulé en collaboration avec la Banque mondiale et d'autres partenaires au développement. Il contribuera au renforcement de l'intégration économique dans la sous-région de l'IBN.

#### **8. Recommandation**

8.1 Compte tenu de ce qui précède, il est recommandé que le Fonds africain de développement accorde à l'Initiative du Bassin du Nil un don ne dépassant pas **1,65 million d'UC** afin de financer un projet pilote autonome de pêche sur les lacs Édouard et Albert, qui sont communs à la RDC et à l'Ouganda.

**MATRICE DU PROJET PILOTE DE PÊCHE SUR LES LACS ÉDOUARD ET ALBERT**

DESCRIPTION	INDICATEURS VÉRIFIABLES	MOYENS DE VÉRIFICATION	HYPOTHÈSES
<p><b><u>But sectoriel</u></b></p> <p>Lutter contre la pauvreté et assurer le développement socioéconomique durable grâce à une utilisation et une jouissance équitables des ressources en eau communes du bassin du Nil.</p>	<p>Dotations budgétaires pour l'investissement dans les lacs Édouard et Albert par les gouvernements congolais et ougandais, reflétées dans les plans de développement de district, d'ici à la fin du projet.</p>	<p>Statistiques nationales sur les investissements dans les ressources naturelles en RDC et en Ouganda.</p>	
<p><b><u>Objectif</u></b></p> <p>Mettre à la disposition des gouvernements ougandais et congolais un plan d'investissement et de gestion viable pour le partage des ressources en eau et des ressources halieutiques des lacs Édouard et Albert.</p>	<p>1. Plan de gestion intégrée des ressources halieutiques et en eau, approuvé par le NELTAC, le NELCOM et la Banque, d'ici à la fin de la 3<sup>e</sup> année du projet.</p> <p>2. Recouvrements de recettes de la pêche budgétisés dans les plans de développement de district.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan-cadre de gestion approuvé par le NELTAC, le NELCOM et la Banque</li> <li>• Plans de développement local en Ouganda et en RDC</li> </ul>	<p>L'étude demeure une priorité du PASLEBN.</p> <p>Le plan de développement est adopté et exécuté en tant que plan stratégique de développement à long terme.</p>
<p><b><u>Résultats</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Plans pour l'amélioration de l'équilibre écologique et le renforcement de la biodiversité dans l'écosystème des lacs, élaborés.</li> <li>2. Plan détaillé de gestion environnementale et sociale, élaboré.</li> <li>3. Plans pour le renforcement des capacités des communautés de pêcheurs à l'échelle du lac aux fins de la cogestion des ressources et de l'infrastructure communes, élaborés.</li> <li>4. Plan de gestion intégrée des lacs et projets d'investissement, élaborés.</li> <li>5. Disponibilité de statistiques détaillées sur les activités de lutte contre la pauvreté et de pêche.</li> <li>6. Plans pour l'élaboration de politiques et de règlements harmonisés en matière de pêche.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Plans approuvés par le CDRP et le NELTAC, d'ici à la fin de la 2<sup>e</sup> année du projet.</li> <li>2. Au moins 10 activités de développement communautaire exécutées dans chaque lac d'ici à la fin du projet.</li> <li>3. Création d'au moins 5 structures de cogestion pour chaque lac, d'ici à la fin du projet.</li> <li>4. Plan de gestion intégré accepté par les parties prenantes à la fin de la 2<sup>e</sup> année.</li> <li>5. Plan de gestion environnementale et sociale accepté par le NELTAC après 30 mois.</li> <li>6. Cartes, SIG et statistiques détaillées, préparés d'ici à la fin de la 1<sup>re</sup> année.</li> <li>7. Projets de politiques harmonisées en matière de pêche, acceptés par le NELCOM d'ici à la fin de la 2<sup>e</sup> année.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports sur les différentes étapes de l'étude achevés et examinés par le CDRP, le NELTAC, la Banque et les partenaires associés.</li> <li>• Rapports de suivi et d'évaluation relatifs à la lutte contre la pauvreté</li> <li>• Rapports sur la formation</li> </ul>	<p>Les conflits locaux ou régionaux demeurent dans des limites contrôlables.</p> <p>Le bureau d'études est recruté dans les meilleurs délais.</p>

<b><u>Activités</u></b>	<b><u>Intrants</u></b>		L'organe d'exécution exécute le projet comme prévu.
<b>A. <u>Études sur la pêche et préparation du Plan de gestion des lacs</u></b>	<b><u>Plan de financement</u></b>		
	<b><u>Source</u></b>		
1. Études sur la biologie des poissons et la conservation de la biodiversité	FAD	1,65	Les représentants des différentes communautés riveraines des lacs Édouard et Albert participent activement aux activités du projet.
2. Enquête sur la pollution des bassins/gestion de la qualité de l'eau.	IBN	0,04	
3. Évaluation complète des stocks	GOUV	0,16	
4. Étude sur l'assurance/amélioration de la qualité	Bénéficiaires	0,01	
5. Étude socioéconomique sur la pêche	<b><u>Coût total</u></b>	<b><u>1,86</u></b>	Les gouvernements congolais et ougandais continuent de soutenir la vocation transfrontalière du projet.
6. Création d'une base de données sur la pêche			
7. Élaboration d'un plan de gestion des lacs	<b><u>Coûts estimatifs</u></b>		
			Les modalités de financement sont respectées.
<b>B. <u>Cogestion des ressources halieutiques</u></b>			Rappports sur l'état d'avancement de l'exécution du projet
1. Sensibilisation des communautés	<b><u>Catégorie</u></b>	<b><u>Total</u></b>	
2. Mise en place des structures de gestion	Assistance technique	0,42	
3. Élaboration de règles de gestion au niveau local	Coordination	0,63	
4. Formation et renforcement des capacités pour les structures de cogestion	Renforcement des capacités	0,12	
5. Élaboration de mesures de soutien (fiscales, commerciales, etc.)	Équipements	0,26	
	Dévelop. communautaire	0,25	
	Voyages et indemnités	0,08	
	Dépenses de fonctionmt	0,10	
	<b><u>Total</u></b>	<b><u>1,86</u></b>	
<b>C. <u>Activités de développement communautaire</u></b>			
1. Sensibilisation des communautés de pêcheurs			
2. Identification des activités prioritaires d'investissement en matière de développement communautaire			
3. Exécution des activités de développement communautaire			
4. Évaluation de l'expérience acquise.			
<b>D. <u>Coordination du projet et développement institutionnel</u></b>			
1. Harmonisation de la réglementation en matière de pêche			
2. Création d'une base de données sur la pêche			
3. Organisation de réunions du CDRP			
4. Préparation de projets d'investissement à l'échelle du lac			
5. Formation des responsables de la pêche aux niveaux central et local au sein des communautés de pêcheurs			

## **1. ORIGINE ET HISTORIQUE DU PROJET**

### **1.1 Origine et historique du projet**

1.1.1 Les ressources en eau du bassin du Nil recèlent de potentialités importantes pour la promotion de la coopération régionale et du développement socioéconomique grâce aux progrès réalisés en matière de conservation de l'environnement, de production alimentaire et de production et de transport d'énergie. Toutefois, en dépit des abondantes ressources naturelles et des immenses potentialités du bassin, ses populations sont confrontées à des difficultés considérables qui tiennent à la pauvreté, à l'instabilité politique, à l'accroissement rapide de la population et à la dégradation de l'environnement. C'est dans ce contexte que les pays du Bassin du Nil (Burundi, République démocratique du Congo (RDC), Égypte, Éthiopie, Kenya, Ouganda, Rwanda, Soudan et Tanzanie) ont décidé d'un commun accord, en 1999, de mettre en place un mécanisme de coopération régionale, en l'occurrence l'Initiative du Bassin du Nil (IBN). Pour l'heure, l'Érythrée a le statut d'observateur à l'IBN.

1.1.2 L'IBN a conçu un dispositif englobant tout le bassin, dans lequel elle entend inscrire son action de lutte contre la pauvreté et de promotion d'un développement économique durable dans la région. Dans cette démarche, elle est guidée par une vision commune (VC) et une série de lignes directrices qui constituent un cadre pour le partenariat. Afin de traduire la vision commune dans les faits, un programme d'action stratégique a été lancé en vue de créer un environnement propice pour le développement régional et d'identifier et préparer des projets régionaux à l'échelle du bassin. Ce programme comprend deux sous-programmes complémentaires. Le premier est le Programme de vision commune (PVC) qui comprend des projets du type assistance technique et renforcement des capacités, à exécuter à l'échelle du bassin. Le deuxième comprend deux programmes d'action subsidiaires (PAS) : le Programme d'action subsidiaire des lacs équatoriaux du bassin du Nil (PASLEBN) – qui intéresse un nombre restreint de pays riverains et comprend des investissements matériels au niveau du sous-bassin – et le Programme d'action subsidiaire du Nil oriental (PASNO). Le projet pilote de pêche sur les lacs Édouard et Albert relève du PASLEBN et constitue un des douze projets à exécuter au titre de ce programme. Parmi les autres bailleurs de fonds qui financent la préparation de projets du PASLEBN, figurent la Banque mondiale, SIDA, les États-Unis et la NORAD (voir annexe 5).

1.1.3 Les pays du PASLEBN (Burundi, RDC, Kenya, Ouganda, Rwanda et Tanzanie) ont soumis des propositions de projets à la réunion du Consortium international pour la coopération sur le Nil (ICCON 1) en juin 2001. À cette occasion, la Banque africaine de développement (BAD) a indiqué son concours financier à la préparation d'un certain nombre de projets, y compris le projet pilote de pêche sur les lacs Édouard et Albert. En octobre 2001, le Conseil des ministres des ressources en eau des États du Bassin du Nil (NELCOM) a sollicité l'assistance financière de la Banque pour la préparation dudit projet.

1.1.4 Les pays du PASLEBN ont mis sur pied la Cellule de coordination du PASLEBN (CC-PASLEBN) dont la Banque mondiale appuie le renforcement des capacités. La CC-PASLEBN a reçu pour mission de coordonner l'exécution du PASLEBN. En décembre 2002, elle a organisé un atelier auquel ont pris part de nombreux acteurs, notamment la Banque et d'autres bailleurs de fonds, des responsables gouvernementaux et des ONG. L'atelier a comporté des visites sur quelques sites du projet. Au nombre des principaux résultats de cet atelier figurent : i) l'enquête visant à s'assurer de la demande des bénéficiaires pour les activités du projet ; ii) la mise sur pied d'un Comité directeur régional ; et iii) la décision d'inclure l'harmonisation des politiques

et règlements relatifs à la pêche dans la phase d'étude du projet afin de prendre en compte les conflits actuels entre les pêcheurs.

1.1.5 Suite à la confirmation de la demande des bénéficiaires et des gouvernements congolais et ougandais, la Banque africaine de développement (BAD) a, conjointement avec la mission de la Banque mondiale, procédé à l'évaluation du projet en mars 2003. Cette collaboration participait du partenariat stratégique entre le Groupe de la Banque et la Banque mondiale pour l'intégration économique de la région du bassin du Nil. La mission a visité les sites potentiels du projet tant en Ouganda qu'en RDC, et tenu des discussions avec différentes parties prenantes sur les modalités proposées pour son exécution. Ces discussions ont été enrichies par les contributions de la CC-PASLEBN, d'autorités publiques, de bailleurs de fonds, d'organisations non gouvernementales (ONG), ainsi que des communautés de pêcheurs dans la zone de projet.

## 1.2 Structure organisationnelle de l'Initiative du Bassin du Nil

1.2.1 Les organes de l'Initiative du Bassin du Nil (IBN) sont le Conseil des ministres des ressources en eau des pays du bassin du Nil (NELCOM), le Comité consultatif technique (NILETAC) et le Secrétariat (NILESEC), dont le siège se trouve à Entebbe (Ouganda). Le NELCOM est l'instance décisionnelle suprême de l'IBN. Il bénéficie de l'appui technique du NILETAC, tandis que le Secrétariat assure l'exécution de ses décisions. Le gouvernement ougandais et le Secrétariat ont signé, le 4 novembre 2002, un Accord de siège, qui vise à faciliter l'installation et le fonctionnement du Secrétariat à Entebbe, et accorde à celui-ci la reconnaissance nécessaire lui permettant de jouer son rôle et de concourir efficacement à la mise en œuvre des programmes de l'Initiative.

1.2.2 **Programme d'action subsidiaire des lacs équatoriaux du bassin du Nil (PASLEBN).** Le PASLEBN est chargé de superviser l'exécution des programmes d'action subsidiaires identifiés de façon conjointe. Ses organes sont un Conseil des ministres des pays des lacs équatoriaux du bassin du Nil et un Comité consultatif technique (NILETAC). Au départ, il comprenait six pays : le Burundi, la République démocratique du Congo, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda, la Tanzanie. L'Égypte et le Soudan y ont adhéré en novembre 2000 et sont appelés à jouer un rôle actif dans l'expansion continue du programme. La mission du PASLEBN consiste à contribuer à l'éradication de la pauvreté, promouvoir la croissance économique et inverser la tendance à la dégradation de l'environnement dans la région des lacs équatoriaux du bassin du Nil.

1.2.3 Les programmes prioritaires qui ont été identifiés dans le cadre du PASLEBN par les pays riverains des lacs équatoriaux du bassin du Nil comprennent 12 projets regroupés en cinq rubriques comme suit : i) la gestion et la conservation des lacs et des terres humides (les projets de pêche sur les lacs Édouard et Albert et de lutte contre la jacinthe d'eau dans le bassin de la Kagera) ; ii) l'utilisation de l'eau à des fins agricoles ; iii) la gestion des bassins versants ; iv) la lutte contre la jacinthe d'eau et les plantes adventices ; et v) la mise en valeur hydroélectrique.

1.2.4 Le projet pilote de pêche sur les lacs Édouard et Albert permettra à la République démocratique du Congo et à l'Ouganda : i) de renforcer leur collaboration pour le développement et la gestion rationnels et durables de leurs plans d'eau communs, grâce à l'adoption de mesures conjointes pour la gestion de la pêche et des bassins versants ; ii) de promouvoir la coopération bilatérale et la paix au sein des communautés riveraines et au niveau national par le biais de réunions périodiques ; iii) d'adopter des règlements conjoints en matière de pêche afin d'harmoniser les activités de pêche et de contribuer ainsi à réduire au minimum les conflits actuels sur les lacs ; iv) de contribuer à la conservation de la biodiversité dans les deux

lacs ; et v) de réduire les pertes en vies humaines enregistrées sur les lacs, grâce à la mise en place de règlements et de normes de sécurité.

### 1.3 Contraintes socioéconomiques

1.3.1 La région des lacs équatoriaux du bassin du Nil se caractérise par des économies tributaires de l'agriculture pluviale et de l'agriculture de subsistance, une faible industrialisation, un faible niveau de développement de l'infrastructure, la pauvreté, une croissance démographique forte (3 % par an), et l'instabilité. La population totale au sein et en dehors des pays du bassin est estimée à environ 135 millions d'habitants, tandis que plus de 50 millions de personnes vivent dans le bassin des lacs.

#### **Contraintes socioéconomiques en République démocratique du Congo**

1.3.2 La RDC est confrontée à plusieurs problèmes sociaux, économiques et culturels qui constituent un frein à son développement et appellent une intensification des efforts en vue de faire reculer la pauvreté. Le principal obstacle à la lutte contre la pauvreté a trait au nombre élevé de personnes déplacées au plan interne du fait de la guerre civile qui a ensanglanté le pays récemment et au taux d'accroissement rapide de la population qui atteint 3 %. Afin de surmonter cette contrainte, il est nécessaire d'accroître la production alimentaire et d'étendre la couverture des services sociaux, notamment les écoles, l'eau potable et les infrastructures de santé. En outre, l'éruption du volcan Nyiragongo, en 2002, a détruit plus de la moitié de la ville de Goma et précipité ses habitants dans un dénuement total.

1.3.3 La RDC est un des pays les plus pauvres de la région des lacs équatoriaux du bassin du Nil, avec un revenu national brut par habitant ne dépassant guère 110 dollars EU. Les conflits dans la partie orientale du pays ont entraîné le déplacement d'un grand nombre de personnes et exacerbé l'insécurité alimentaire. Ces deux phénomènes se sont traduits par l'accroissement du nombre de personnes sous-alimentées, en particulier les enfants. Selon l'OMS (juin 2001), la majorité de la population dans l'Est de la RDC vit avec environ 20 cents américains par jour et absorbe moins des deux tiers de la quantité de calories nécessaire par jour pour rester en bonne santé. Le taux de malnutrition aiguë se situerait entre 13 et 22 %, et la famine serait la principale cause de mortalité dans certaines zones. Les ressources et les capacités de résistance des ménages longtemps privés du soutien de l'État, de toute aide extérieure significative et qui n'ont que très insuffisamment accès aux moyens de production, se sont tout simplement épuisées. De ce fait, de nombreux ménages sont dirigés par des femmes, et le fardeau de la lutte pour la survie incombe essentiellement aux femmes. La RDC souffre également de la pénurie de données sociales fiables et à jour, en particulier dans les zones rurales. Par conséquent, l'un des défis que le pays doit relever consiste à combler le déficit en données dans le domaine de l'économie sociale en milieu rural, en particulier dans l'Est où près de 90 % de la population vivraient dans la pauvreté abjecte, contre une moyenne nationale de 50 %. Cette région regorge d'immenses richesses naturelles, jouit d'un climat propice à la production agricole et dispose de potentialités pour la production minière et halieutique. Par ailleurs, le Gouvernement est résolu à restaurer la paix dans le pays et à remettre celui-ci sur les rails du développement. Par conséquent, il est possible de renouer avec le développement, pour peu que les administrations locales et la société civile soient pourvues des moyens d'agir et que les ressources nécessaires soient mises à disposition pour entreprendre des activités de développement.

## **Contraintes socioéconomiques en Ouganda**

1.3.4 En dépit des résultats économiques exemplaires enregistrés par l'Ouganda et de la proportion peu élevée de sa population vivant en dessous du seuil de pauvreté – 36,7 % –, le pays est encore confronté à des difficultés fondamentales qui freinent son développement. Parmi celles-ci, figurent le taux de croissance démographique de 3,1 %, la dégradation de l'environnement, la précarité de l'infrastructure rurale, ainsi que la faiblesse des capacités des autorités locales et de la société civile en matière de planification et d'exécution de programmes de développement. Il s'ensuit que les services sociaux de base, notamment l'approvisionnement en eau potable, les routes de desserte, l'apport suffisant en calories, les infrastructures de communication et les établissements de santé, demeurent inaccessibles pour de larges couches de la population, en particulier dans les districts situés autour des lacs Édouard et Albert. À l'insuffisance des services sociaux dans la sous-région des lacs s'ajoute la faiblesse de la capacité des populations rurales à assurer l'entretien des infrastructures existantes.

1.3.5 En Ouganda, tout comme dans la plupart des pays africains, la pauvreté est l'élément moteur qui pousse au recours à des pratiques néfastes pour la capture du poisson et à une utilisation non durable des ressources naturelles, d'une manière générale. Ce problème a été exacerbé par l'afflux de réfugiés venant de pays voisins, accentuant ainsi la pression considérable déjà exercée sur ces ressources. Le relèvement du niveau des revenus des communautés locales grâce à l'habilitation des administrations locales et des institutions à base communautaire pour la gestion durable des ressources naturelles contribuera, dans une large mesure, à faire reculer la pauvreté et à préserver les zones protégées et les écosystèmes fragiles.

## **2. LE SECTEUR AGRICOLE EN RDC ET EN OUGANDA**

2.1 La production agricole fondée sur l'utilisation durable des ressources naturelles constitue le principal pilier des efforts de développement que la RDC et l'Ouganda déploient afin de faire reculer la pauvreté dans les zones rurales, où les activités agricoles constituent l'unique moyen de subsistance pour plus de 70 % de leurs populations. Tant leurs Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) que leurs Documents de stratégie pays (DSP) pour la période 2003-2005, ainsi que pour les périodes antérieures, soulignent la nécessité d'accroître l'investissement dans les ressources agricoles et naturelles, ainsi que dans le secteur privé dans les zones rurales afin de réduire la pauvreté en milieu rural. Les ressources en eau du sous-bassin revêtent une importance primordiale pour la conservation de ses écosystèmes naturels sans égal, et pour faire vivre les populations qui y habitent. Par ailleurs, ces ressources recèlent d'énormes potentialités pour servir de base à une production alimentaire et à une croissance économique durables au niveau du sous-bassin. Un bref aperçu du secteur dans ces deux pays est présenté ci-dessous.

2.2 **Secteur agricole en République démocratique du Congo.** L'agriculture constitue le principal pilier de l'économie congolaise, représentant 54,9 % du PIB en 2000 et employant près de 68 % de la population active du pays. Elle comprend aussi bien l'agriculture de subsistance et la pêche que la production à grande échelle de cultures d'exportation. Au nombre des principales cultures de rente figurent le café, le tabac, l'huile de palme, le caoutchouc, le coton, le sucre, le thé et le cacao. Parmi les cultures vivrières, on trouve le manioc, le plantain, le maïs, le riz, le niébé, l'arachide, les fruits et les légumes. L'industrie de la pêche artisanale intérieure demeure très traditionnelle. La foresterie constitue également un important pourvoyeur de ressources (la RDC renferme 6 % des forêts mondiales). L'utilisation des terres est estimée à 3 % pour l'agriculture, 7 % pour les pâturages, 77 % pour la foresterie et 13 % pour les autres usages.

2.3 Le climat est chaud et humide dans la région du centre. Il devient de plus en plus frais et sec, à mesure que l'on progresse vers les plateaux du Sud, puis plus frais et humide dans les plateaux de l'Est. La RDC connaît un climat tropical, avec deux saisons distinctes : la saison sèche (18 à 27 degrés Celsius) de juin à août et la saison des pluies (22 à 33 degrés Celsius) qui va de septembre à mai pendant les pluies de mousson. En dépit des variations géographiques entre les différentes régions du pays, des sols riches et des ressources en eau abondantes qui permettent d'assurer une production agricole très diversifiée, la RDC importe des quantités importantes de nourriture, essentiellement en raison de l'inadéquation des politiques et des faiblesses institutionnelles imputables à la guerre civile qui a ensanglanté le pays récemment. Suite à l'accord de paix signé entre les rebelles et le Gouvernement en Afrique du Sud en 2002, le pays s'emploie maintenant à élaborer des politiques et des stratégies en vue de stimuler son développement agricole.

2.4 **Le secteur agricole en Ouganda.** La production agricole constitue le principal pilier de l'effort de développement de l'Ouganda, tant pour l'alimentation que pour la génération de revenus. Environ 80 % de la population tirent leurs moyens de subsistance des activités agricoles. À l'heure actuelle, le Gouvernement est engagé dans la mise en œuvre d'une politique de modernisation agricole en vue de transformer l'agriculture de subsistance en une agriculture commerciale afin de faire reculer la pauvreté. Le pays est autosuffisant en denrées alimentaires de base et exporte du maïs et du niébé vers les pays voisins, ainsi que du poisson vers l'Europe. Au rang des principales cultures d'exportation figurent le café, le sucre, le thé, le tabac et le coton, tandis que les cultures vivrières comprennent la banane, le maïs, le manioc, le sorgho, le mil rouge, le niébé et l'arachide. En 2001-2002, la production agricole a progressé de 4,8 %, contre 4,6 % en 2001. Au cours de la même période, la contribution du secteur au PIB s'est établie à 40,9 %.

### **3. LE SOUS-SECTEUR DE LA PÊCHE EN RDC ET EN OUGANDA**

#### **3.1 Généralités**

3.1.1 La RDC comme l'Ouganda ont des domaines de pêche importants. La pêche est pratiquée sur un front maritime en RDC (40 km sur l'Océan Atlantique), ainsi que sur les lacs et les fleuves intérieurs. Outre les lacs Édouard et Albert que les deux pays ont en commun, ceux-ci partagent également d'autres lacs et fleuves avec les six pays du PASLEBN, notamment les lacs Victoria, Tanganyika, Kivu, Moero, Nzilo, Muandingusha, ainsi que le Nil et la Kagera. En dehors de ces principaux lacs et fleuves, il existe de nombreux petits lacs intérieurs (160 en Ouganda) et cours d'eau. Ces milieux hydrobiologiques sont riches en poissons et représentent ensemble un potentiel de production annuel estimé à 850 000 tonnes, les prises annuelles de la région étant estimées à 400 000 tonnes. Le taux de consommation de poisson dans les deux pays, estimé à 9,25 kg par personne et par an, est relativement faible. Le nombre d'emplois indirects créés par l'industrie de la pêche dans les deux pays est estimé à 700 000, consistant essentiellement en la transformation et la commercialisation du poisson, et l'approvisionnement en intrants.

3.1.2 **République démocratique du Congo.** En RDC, les plans d'eau couvrent environ 3,3 % de la superficie totale du pays. En 1995, les prises nationales de poisson étaient estimées à 162 000 tonnes provenant essentiellement des lacs de l'Est et du Sud (47 %) du pays. Afin d'améliorer la disponibilité des produits de poisson, le pays importe environ 170 000 tonnes de poisson par an, essentiellement des pays voisins, notamment la Tanzanie, l'Ouganda et le Rwanda. En 1995, la consommation moyenne de poisson de la RDC était estimée à

6,9 kg/personne/an. Ce taux est en baisse par rapport aux 13,5 kg/personne/an enregistrés en 1967 et 10,5 kg/personne/an en 1983.

**3.1.3 Ouganda.** Les plans d'eau couvrent environ 20 % du territoire national et le potentiel de production annuelle de poisson est estimé à 330 000 tonnes. Sur ce potentiel, les prises annuelles oscillent entre 220 000 et 245 000 tonnes. La perche du Nil (*lates niloticus*) constitue l'espèce la plus répandue et représente 60 % des prises. Parmi les autres espèces, on pourrait citer la sardine ou mukene (*Rastrineobola argentea*) qui représente 20 %, le tilapia du Nil (*Oreochromis niloticus*), 10 % et d'autres espèces, à savoir le *Bagrus*, le *Clarias*, le *Protopterus*, le *Barbus*, le *Synodontis*, le *Mormyrus*, l'*Alestes* et le *Labeo*, 10 %. Dans le secteur de la pêche artisanale, on recense quelque 136 000 petits pêcheurs traditionnels. Le nombre des embarcations de pêche est estimé à 17 000 dont 20 % sont motorisés. Les types d'embarcations les plus répandus sont les pirogues de 3,5 m de long et certaines embarcations fabriquées à l'aide de planches (4 à 12 m). Les pêcheurs utilisent différents types d'engins de pêche, notamment les filets maillants, les sennes, les lignes et les hameçons. Dans certaines régions, ils utilisent encore les méthodes traditionnelles, se servant de paniers, de pièges et de filets pour les activités de subsistance.

### 3.2 Importance de la pêche pour l'économie de l'Ouganda et de la RDC

3.2.1 Les activités de pêche comportent plusieurs avantages pour les deux pays, notamment la disponibilité de nourriture, la création d'emplois et l'allègement de la pauvreté, comme le fait ressortir le tableau ci-dessous. Le poisson constitue la source de protéines animales la plus accessible tant en RDC qu'en Ouganda. Sa consommation par habitant dans ces deux pays est estimée à 8,5 kg et 9,36 kg, respectivement. Le poisson constitue un aliment sain et, outre sa teneur élevée en protéines, il permet de lutter contre le cholestérol, raison pour laquelle la demande en est forte, en particulier sur le marché des pays développés.

Tableau 3.1  
Principales statistiques sur la pêche en RDC et en Ouganda

Indicateur	RDC	Ouganda
Production nationale (tonnes)	162 000	230 000
Importations (tonnes)	170 000	0,0
Exportations (tonnes)	p. d.	24 000
Quantité disponible (tonnes)	332 000	206 000
Population (millions)	52	22
Consommation moyenne (kg/personne/an.)	8,5	9,36
Chiffre d'affaires annuel (milliers de dollars EU)	75 000	106 000
Valeur ajoutée annuelle (milliers de dollars EU)	60 000	79 500
Contribution moyenne au PIB (%)	0,5	3,0
Emplois créés (milliers)	680 800	567 100

*Données tirées des statistiques 2002 des gouvernements ougandais et congolais.*

3.2.2 En dépit de la faiblesse de sa consommation moyenne (9,25 kg/personne/an), le poisson représente 25 et 50 % des protéines consommées dans les deux pays. La pêche constitue la principale source de revenu des populations démunies qui vivent aux abords des plans d'eau.

### 3.3 Organisation institutionnelle du sous-secteur de la pêche en RDC et en Ouganda

3.3.1 En République démocratique du Congo, la gestion de la pêche relève du Ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage, qui compte deux services spécialisés dans ce domaine : la Direction de la pêche et le Service national du développement de la pêche (SENADEP). La Direction de la pêche est chargée de l'élaboration des politiques en matière de pêche, ainsi que

de la mise en œuvre des règlements et des contrôles. Le SENADEP est chargé du soutien technique et de l'établissement des statistiques sur la pêche. Près de 50 fonctionnaires travaillent au sein du Ministère central. Au niveau décentralisé, environ 138 agents de soutien participent à la gestion du secteur. Parmi les autres institutions connexes qui interviennent dans les activités de pêche, on pourrait citer le Ministère de l'environnement et des forêts, l'Institut congolais de la faune et les Universités de Kinshasa et de Kisangani, qui font de la recherche et dispensent la formation sur la pêche.

3.3.2 En Ouganda, la gestion de la pêche est le fait du Ministère de l'agriculture, de l'industrie animale et de la pêche (MAAIF). Les principaux acteurs du secteur sont le Département des ressources halieutiques (FRD), le Ministère des collectivités locales, l'Organisation nationale de la recherche agronomique (NARO), l'Institut de recherche sur les ressources en poissons (FIRRI), l'Université de Makerere et l'Institut de formation sur la pêche (FTI). Le FTI et l'Université de Makerere dispensent une formation dans différents domaines de la pêche.

3.3.3 Le Département des ressources halieutiques est représenté aussi bien au niveau central qu'au niveau local et est chargé de la mise en valeur et de la gestion des ressources en poissons, de l'application des règlements en matière de pêche, de l'octroi des permis et de l'exécution des projets de développement. Il est dirigé par le Commissaire à la pêche, qui est assisté de deux adjoints, dont l'un est responsable de la production et l'autre, de la réglementation et du contrôle. Au niveau du district, les responsables de la pêche travaillent en collaboration avec les autorités locales afin d'assurer le suivi des activités sur le terrain. Le FIRRI dispose d'un personnel qualifié dont l'effectif est estimé à 115 (21 chercheurs, 36 techniciens et 38 agents de soutien). Bien que ses laboratoires soient équipés de matériels modernes pour l'exécution de différentes tâches scientifiques, il concentre l'essentiel de ses activités sur les lacs Victoria et Kyoga, qui sont les principales zones de production (82 %) et bénéficient des financements nécessaires pour les activités de recherche.

#### 3.4 Politique nationale de pêche en Ouganda et en RDC

3.4.1 Pour assurer une gestion rationnelle et durable des ressources en poissons des lacs Édouard et Albert, il faudra réexaminer, renforcer et harmoniser les lois et règlements dans les deux pays. Ces améliorations devront prendre en compte la nécessité d'adopter une loi-cadre bilatérale pour la gestion rigoureuse des ressources naturelles communes, ainsi que la participation effective et systématique des communautés locales et de toutes les parties prenantes identifiées, à l'ensemble du processus d'élaboration et d'application des règlements.

3.4.2 La politique de la RDC en matière de pêche a été élaborée en 1986. Elle visait à augmenter la production afin d'approvisionner les marchés nationaux et à accroître les exportations, améliorer le revenu et le bien-être des populations et développer la coopération régionale et internationale. Les principales stratégies retenues pour atteindre ces objectifs sont la réorganisation des producteurs, la promotion de l'initiative privée, la lutte contre la pollution et l'amélioration de la qualité du produit. Depuis l'élaboration de cette politique, le contexte sociopolitique et économique du pays a changé, d'où la nécessité de la mettre à jour, en particulier pour assurer la participation effective des pêcheurs à la gestion et au développement de la pêche et de la biodiversité, et intégrer la pêche dans les stratégies de développement local. Sur le plan juridique, la pêche est régie par la loi-cadre de 1937 en vertu de laquelle la fonction de réglementation incombe aux autorités administratives, notamment pour l'octroi des permis de pêche, la gestion de la pêche industrielle et des zones de pêche protégées, ainsi que l'introduction de nouvelles espèces. Cette loi, qui date de l'époque coloniale, est dépassée.

Toutefois, certaines de ses dispositions relatives aux zones protégées et à l'introduction de nouvelles espèces demeurent pertinentes.

3.4.3 En Ouganda, les politiques relatives à la pêche sont régies par les dispositions de la Constitution de 1995 qui définissent les axes stratégiques à suivre pour la gestion durable de l'environnement, des ressources naturelles et de l'eau, le plan de modernisation de l'agriculture et la réforme du secteur public. Ces dispositions ont permis d'élaborer des stratégies pour une meilleure gestion de la pêche, en l'occurrence la restructuration de la gestion de la pêche et le renforcement de la recherche sur la pêche. Compte tenu des insuffisances constatées et de l'importance de la pêche, l'élaboration d'une politique nationale de la pêche a démarré en 2000 et est en voie d'achèvement. Cette nouvelle politique est bénéfique, dans la mesure où elle met l'accent sur le développement et la gestion durables de la pêche, étant entendu que la gestion décentralisée de celle-ci suppose la participation effective de toutes les parties prenantes, en l'occurrence les communautés villageoises et les administrations locales, ainsi que la promotion de l'investissement privé dans le sous-secteur et l'accroissement de la valeur du produit. Sur le plan juridique et réglementaire, la pêche est régie par la loi sur la pêche de 1964 qui réglemente l'utilisation des bateaux de pêche, l'octroi des permis de pêche et l'introduction de certaines espèces. Certains articles de ces règlements ont été amendés en 1967, 1972 et 1996, en particulier pour ce qui concerne l'octroi des permis de pêche et la conduite des activités de pêche et de transformation. Outre les conflits de juridiction qui existent entre les structures, la loi sur la pêche, bien que partiellement amendée, accorde une place importante à l'imposition des règlements, et est donc en déphasage avec la nouvelle politique en matière de pêche, en cours d'élaboration, qui responsabilise davantage les communautés et les collectivités locales.

### 3.5 Contraintes et opportunités pour le développement de la pêche en RDC et en Ouganda

3.5.1 Les contraintes au développement de la pêche en RDC et en Ouganda se traduisent par la réduction des potentialités des lacs en termes de génération de revenu pour les ménages, les commerçants et l'économie nationale. Le premier groupe de contraintes a trait à la mauvaise gestion des ressources en poissons et à la dégradation des champs de pêche. La surpêche et l'utilisation d'embarcations inappropriées, ainsi que les pratiques néfastes se sont soldées par une baisse du volume des prises pour certains produits de la pêche, et la dégradation de certains habitats sensibles, en particulier les lieux de frai et les aires de développement des alevins. En outre, on observe différentes formes anthropiques de pollution, ainsi que la propagation rapide de la jacinthe d'eau. Par ailleurs, le cadre juridique et réglementaire est inapproprié pour la gestion durable de la pêche, le nombre des cadres supérieurs compétents en matière de gestion de la pêche est insuffisant et il existe une pénurie d'informations à jour. La deuxième série de contraintes concerne la mauvaise exploitation des produits du poisson. Parmi celles-ci figurent l'absence d'infrastructures appropriées ou la précarité de celles-ci dans les sites de débarquement, les difficultés de commercialisation dues à l'éloignement des principales zones de production, la mauvaise conservation des produits, l'insuffisance du financement pour les microentreprises de pêche et commerciales. Au nombre des autres contraintes, on pourrait citer :

- l'absence d'orientation stratégique claire et d'instruments régionaux appropriés pour la gestion durable et intégrée des lacs en général, et des ressources en poissons en particulier ;
- la capacité limitée des administrations centrales et locales en ce qui concerne l'appui technique, la quasi-absence de systèmes locaux de supervision technique et l'insuffisance des consultations entre les structures existantes, les ONG et les opérateurs du secteur de la pêche ;

- la précarité de l'infrastructure de pêche et la faiblesse de la participation des communautés au développement et à la gestion des ressources, qui constituent un obstacle à l'adoption de mesures efficaces et durables pour assurer une pêche responsable qui veille à la protection des ressources, de l'environnement des lacs et de la biodiversité ;
- l'insuffisance des infrastructures communautaires de base, en l'occurrence les infrastructures sociales, sanitaires et d'éducation, d'où les problèmes chroniques de santé publique et d'hygiène;
- l'insuffisance des consultations entre les différents utilisateurs des ressources des lacs et l'inexistence de lois et de règlements harmonisés dans les domaines de la pêche et de l'environnement dans les deux pays.

3.5.2 Le sous-secteur de la pêche, tant en RDC qu'en Ouganda, recèle d'importantes potentialités qui se caractérisent par : i) l'existence d'un réseau de fleuves/lacs riches en stocks de poisson ; ii) la disponibilité de ressources en poissons exploitables sur toute l'année estimées à 850 000 tonnes, dont seulement quelque 47 % sont exploités ; et iii) l'existence de vastes marchés nationaux, régionaux et étrangers, ainsi que la disponibilité d'une espèce commerciale sans égale que constitue la perche du Nil.

## **4. LE PROJET**

### **4.1 Concept et justification du projet**

4.1.1 Le présent projet a été conçu en tant que projet pilote, dans la mesure où il vise à générer des expériences reproductibles en matière de cogestion des ressources halieutiques dans un contexte transfrontalier. À ce jour, la pratique de la cogestion a été testée essentiellement à l'intérieur des frontières nationales et non à travers des frontières nationales séparées par des plans d'eau. À ce stade, l'exécution du projet à l'échelle réelle comporte des risques, compte tenu des différences qui existent entre les structures administratives des deux pays et de l'inexistence dans ce secteur de projets antérieurs analogues dont il pourrait s'inspirer. De même, étant donné qu'il s'agit d'un projet pilote, la conception et la préparation détaillées des projets d'investissement à l'échelle réelle se feront selon des méthodologies testées et éprouvées, ainsi que sur la base des prix courants pour les différentes activités. En outre, les dispositions d'ordre institutionnel concernant l'exécution du projet auront été testées et les enseignements nécessaires, tirés de cette expérience menée dans un contexte transfrontalier et post-conflit, qui s'appliqueraient à l'exécution des futurs projets d'investissement à l'échelle réelle.

4.1.2 De par sa conception, le projet est holistique, dans la mesure où il comprend : i) des études scientifiques qui permettront de générer des informations techniques pertinentes qui font actuellement défaut, alors qu'elles sont nécessaires pour une planification judicieuse de la pêche ; ii) la création de structures de gestion locales qui assurent la participation des parties prenantes locales à tous les aspects de la gestion de la pêche (réglementation, application et mise au point des politiques) ; et iii) l'exécution d'activités de développement communautaire qui assurent la participation et l'engagement des communautés locales, créant ainsi un cadre propice (infrastructure sociale) pour une meilleure utilisation des ressources en eau et de la pêche.

4.1.3 Le projet prend en compte l'importance du sous-secteur de la pêche en RDC et en Ouganda en tant que pourvoyeur de nourriture et d'emplois, ainsi que comme facteur de lutte contre la pauvreté. Il tient compte également de la nécessité d'harmoniser les politiques nationales afin d'atteindre les objectifs régionaux censés encourager la gestion transfrontalière durable des ressources aquatiques communes.

4.1.4 Les ressources en poissons dans les lacs seraient en baisse en termes de diversité des espèces, de production générale et de volume moyen des prises. Bien que cette tendance soit imputable, dans une large mesure, à la surpêche et à l'utilisation d'engins et de méthodes de pêche inappropriés, les facteurs biologiques et limnologiques sous-jacents ne sont pas suffisamment documentés afin de faciliter l'élaboration de meilleures stratégies de gestion. Il n'a été procédé à aucune évaluation à l'échelle du lac de la structure et de la dynamique des stocks de poissons commercialement exploitables dans les lacs Édouard et Albert. Il est prévu de mener, au titre du projet, des études qui permettront de générer des informations techniques aux fins d'utilisation éventuelle dans le cadre de la formulation de projets globaux qui prendront en compte les contraintes mises en évidence par les études.

4.1.5 S'agissant de la gestion des ressources naturelles dans la région des lacs équatoriaux, l'une des contraintes concerne l'absence générale d'une participation communautaire active aux programmes de gestion. En règle générale, le Gouvernement joue le rôle du gendarme et impose les règlements aux communautés de pêcheurs qui peuvent ne pas les comprendre, voire les ignorer. Cette situation crée des conflits entre les agents de la force publique et les communautés. En outre, les communautés sont rarement associées à la planification et à la mise en œuvre des règlements. C'est pourquoi, le projet veillera à la pleine participation des communautés de pêcheurs et des autres acteurs à la planification et à la mise en œuvre des activités de cogestion. À l'heure actuelle, il est difficile de confier le développement et la gestion transfrontaliers conjoints des ressources des lacs aux communautés locales, en raison de l'absence de politiques et de règlements harmonisés en matière de pêche entre les deux pays, et de la pénurie d'informations scientifiques concernant la diversité des stocks et les niveaux de pollution. Dans le cadre du présent projet, des efforts seront déployés afin d'élaborer des politiques et des règlements harmonisés dans les deux pays.

## 4.2 Zones d'implantation et bénéficiaires du projet

4.2.1 Le projet sera exécuté sur les lacs Édouard et Albert qui font partie de la série de lacs de la vallée du Rift que partagent la République démocratique du Congo et l'Ouganda. Le lac Édouard est situé à une altitude de 916 m et est limité à l'Ouest par les hautes montagnes de la chaîne Mitumba, notamment le célèbre Mont Kyavirimu (3 117 m), au Nord et au Sud par deux plaines alluviales, respectivement, la Semliki (embouchure) et la Rwindi-Rutshuru (affluents). Il a une longueur de 90 km et une largeur de 40 km. Sa profondeur moyenne est estimée à 34 m (près du littoral ougandais), sa profondeur maximale atteignant 117 m côté congolais. Le lac Édouard est mitoyen avec deux parcs nationaux, en l'occurrence le Parc national Reine Elizabeth (PNRE) en Ouganda et le Parc national de la Virunga (PNVI) en RDC. En Ouganda, les eaux du lac ne font pas partie du parc, à la différence du Congo.

4.2.2 La superficie du bassin hydrographique du lac Édouard est estimée à 12 000 km<sup>2</sup>. S'agissant du lac Albert, il est situé à une altitude de 518 m. Il a une longueur de 160 km et une largeur de 35 km. Le lac Albert est relativement peu profond : sa profondeur moyenne est de 25 m, tandis que sa profondeur maximale est estimée à 58 m vers la frontière congolaise. Il est alimenté par les eaux du lac Édouard qui y sont déversées par le truchement du fleuve Semliki au Sud et par le Nil au Nord. Le lac Albert est riche en plancton, dont la production primaire est élevée, bien que la présence des cyanophycées (*Anabaena*) crée à certains endroits des conditions anoxiques qui entraînent une mortalité très élevée pour la perche du Nil. Il y a lieu de mener une étude approfondie des conditions bioécologiques pour une gestion durable des ressources des lacs et de caractériser celles-ci de façon plus fine.

4.2.3 La zone d'implantation du projet couvre une superficie d'environ 622 472 km<sup>2</sup> et compte une population de près de 11,7 millions d'âmes. La plupart des groupes ethniques qui vivent de part et d'autre des lacs appartiennent aux mêmes peuples et sont unis par des liens de parenté très étroits. Près de 73 % de la population tirent leurs moyens de subsistance de la pêche. Les indicateurs sociaux relatifs aux communautés du bassin, notamment pour l'accès aux services de soins de santé et à l'eau potable, l'éducation, la nutrition et l'assainissement, sont généralement plus faibles au niveau du sous-bassin, par rapport aux indicateurs nationaux. Compte tenu de ces insuffisances, il va sans dire qu'il est vital d'entreprendre de nouvelles enquêtes sur les conditions de vie des ménages.

4.2.4 Les pêcheurs et leurs organisations : Les activités de pêche sur les lacs Édouard et Albert sont le fait de différentes catégories de pêcheurs, parmi lesquels on trouve des pêcheurs professionnels et des pêcheurs occasionnels. Dans les années 80, le nombre total des pêcheurs était estimé à 18 000 personnes. Ceux-ci étaient organisés essentiellement en coopératives, notamment la COPEVI et la PROPECHE en RDC, et "Katwe Fish Cooperative Society" en Ouganda. Les pêcheurs utilisent une gamme d'embarcations et de techniques de pêche dont les caractéristiques changent en fonction de la zone de pêche et de la capacité financière des ménages individuels ou des groupes de ménages. La pêche est essentiellement traditionnelle et artisanale. Les principaux engins de pêche utilisés sont les filets maillants dormants, les sennes de rivage, les hameçons et les pièges. La plupart des unités de pêche utilisent des embarcations fabriquées à l'aide de planches (70 % des embarcations utilisées en 1988 sur le lac Albert), mais de nombreux ménages utilisent encore des pirogues, en particulier, pour la pêche traditionnelle. Il existe quelque 4 000 embarcations non motorisées qui sillonnent les lacs, tandis que près de 16 % des embarcations sont motorisées. Les données à jour et complètes sur la population de pêcheurs, l'effort de pêche et ses caractéristiques, ainsi que la structure socioprofessionnelle de la pêche, constituent des informations capitales à recueillir et à analyser pour la planification du développement de la pêche sur les lacs Édouard et Albert.

### 4.3 Contexte stratégique

4.3.1 Le contexte stratégique dans lequel le projet a été mis au point est sous-tendu par la volonté politique des pays membres de l'IBN de réduire les niveaux de pauvreté au sein des communautés vivant le long du bassin du Nil. Le projet favorisera le renforcement de l'intégration régionale en encourageant des initiatives conjointes d'échanges et de développement entre les gouvernements congolais et ougandais, contribuant ainsi à créer un environnement plus pacifique.

4.3.2 Le projet trouve sa justification dans un certain nombre de raisons. Tout d'abord, il prend en compte la situation de pauvreté dans la région, en particulier, les principales communautés cibles du projet situées sur les rives des lacs Édouard et Albert. Ensuite, s'il est couronné de succès, il permettra de réduire le nombre des conflits (liés notamment à la piraterie sur les lacs et à la délimitation des champs de pêche) au sein des communautés de pêcheurs, qui trouvent leur origine dans le manque d'harmonisation des politiques nationales. En troisième lieu, il permettra de promouvoir le développement au niveau régional qui passe, en général, pour être une entreprise difficile, à la différence du développement à l'échelle purement nationale. Quatrièmement, le projet vise à contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de travail des communautés de pêcheurs qui figurent parmi les populations les plus défavorisées dans les différentes régions des deux pays riverains, en raison de l'éloignement de la zone et de l'instabilité. La mauvaise qualité de l'assainissement, l'accès limité à l'eau potable, la précarité de l'infrastructure et la méconnaissance des technologies modernes en matière de conservation de ressources naturelles figurent parmi les facteurs qui contribuent à la pauvreté des

bénéficiaires. Enfin, le projet permettra de mieux sensibiliser les bénéficiaires et les autres acteurs à l'utilisation durable des ressources naturelles et aux voies et moyens d'atténuer la dégradation de l'environnement, celui-ci constituant un facteur déterminant de leur survie. Il sera ainsi possible d'améliorer les chances de durabilité des résultats du projet, une fois qu'il sera exécuté à l'échelle réelle.

4.3.3 La meilleure garantie de la reproductibilité des résultats du projet pilote est peut-être la participation directe des communautés locales concernées, des ONG, des organisations des communautés de base (OCB) et des autres parties prenantes à la conception, à la formulation, à la mise en œuvre et à l'examen des activités du projet.

#### 4.4 Objectifs du projet

4.4.1 But sectoriel : Le but sectoriel du projet consiste à contribuer à la lutte contre la pauvreté et au développement socioéconomique durable grâce à une utilisation et une jouissance équitables des ressources en eau communes du bassin du Nil.

4.4.2 Objectif du projet : L'objectif spécifique du projet consiste à mettre à la disposition des gouvernements ougandais et congolais un plan d'investissement et de gestion viable pour l'exploitation conjointe des ressources en eau et des ressources halieutiques des lacs Édouard et Albert.

#### 4.5 Résultats et description détaillée du projet

4.5.1 Les résultats escomptés du projet sont les suivants :

- Plans pour l'amélioration de l'équilibre écologique et le renforcement de la biodiversité dans l'écosystème des lacs, élaborés ;
- Plan détaillé de gestion environnementale et sociale, élaboré ;
- Plans pour le renforcement des capacités des communautés de pêcheurs à l'échelle du lac aux fins de la cogestion des ressources et de l'infrastructure communes, élaborés ;
- Plan de gestion intégrée des lacs et projets d'investissement, élaborés ;
- Disponibilité de statistiques détaillées sur les activités de lutte contre la pauvreté et de pêche ;
- Plans pour l'élaboration de politiques et de règlements harmonisés en matière de pêche ; et
- Règlements et de normes de sécurité, formulés.

4.5.2 Le projet sera exécuté sur une période de 30 mois calendaires. Il comprend les quatre (4) composantes successives ci-après : i) les études sur la pêche et la préparation du plan de gestion des lacs (30 mois) ; ii) l'introduction de la cogestion des ressources en poissons (18 mois) ; iii) les activités de développement communautaire (18 mois) ; iv) la coordination du projet et le développement institutionnel (30 mois). Les termes de référence détaillés des études figurent dans le Document de travail n°1.

#### A. Études sur la pêche et préparation du plan de gestion des lacs

4.5.3 Cette composante comporte six principales activités, à savoir :

- i) la recherche sur la biologie des poissons et la conservation de la biodiversité ;

- ii) une enquête sur la pollution des bassins/gestion de la quantité et de la qualité de l'eau ;
- iii) une évaluation complète des stocks ;
- iv) l'assurance/amélioration de la qualité du poisson ;
- v) une étude socioéconomique de la pêche ; et
- vi) les aspects institutionnels et réglementaires.

**4.5.4 Recherche sur la biologie des poissons et la conservation de la biodiversité.** Cette activité comprend : i) l'identification des principaux facteurs qui influent sur la biodiversité aquatique ; ii) l'inventaire de la biodiversité aquatique existante et menacée et l'établissement d'une cartographie des habitats ; iii) la conduite d'études taxonomiques des espèces menacées et la publication de guides relatifs à leur taxonomie ; iv) l'élaboration de plans pour une collection de musée qui sera utilisée à des fins d'information, d'éducation et de recherche ; v) la préparation de plans pour la reproduction des espèces menacées ; vi) l'étude du comportement et de l'histoire de la vie des espèces survivantes ; vii) la conduite d'études trophiques sur les poissons afin de déterminer la productivité des lacs et de créer des modèles de ces corrélations ; viii) la détermination du degré de tolérance des espèces qui ont survécu aux conditions du milieu ; ix) l'élaboration de plans de conservation ; x) la création d'une base de données sur la pêche dans les deux lacs ; xi) la préparation de plans pour la formation et la recherche au sein des institutions compétentes dans les deux pays.

**4.5.5 Enquêtes sur la pollution des bassins/gestion de la quantité et de la qualité de l'eau.** Cette activité comprend : i) l'examen de la littérature disponible sur la qualité et la quantité de l'eau, le choix et l'évaluation des déterminants et des sites d'échantillonnage ; ii) l'établissement de calendriers d'échantillonnage, un contrôle de qualité analytique, la détermination de l'évolution, des causes et des conséquences de la détérioration de la qualité de l'eau et de la dégradation des bassins ; iii) la préparation de plans pour le renforcement des capacités des institutions nationales ; et iv) l'élaboration de plans pour la gestion des bassins des deux lacs.

**4.5.6 Évaluation des stocks.** Elle comprend notamment : i) l'évaluation des stocks de poissons afin d'en déterminer le volume, l'abondance, la composition et la répartition des espèces, les mouvements de reproduction, la structure des populations et le rendement potentiel ; ii) l'exécution de sous-strates de l'enquête afin de déterminer les caractéristiques des engins et des taux de prises ; les corrélations trophiques ; l'utilisation des habitats pour la reproduction et le développement des alevins ; iii) l'étude du fond des lacs pour en connaître la profondeur, les types et les sous-strates ; et iv) les études paléolimnologiques des sédiments des lacs.

**4.5.7 Assurance/amélioration de la qualité du poisson.** Cette activité comprend : i) des études visant à déterminer l'ampleur et les causes des pertes après les captures ; ii) des propositions sur les voies et moyens de réduire ces pertes ; iii) la préparation de plans pour la formation et les changements de politiques.

**4.5.8 Étude socioéconomique de la pêche.** Elle comprend : i) la compilation et l'analyse des données disponibles et l'identification des données manquantes ; ii) l'examen de la participation des communautés, de la capture jusqu'à la commercialisation du poisson ; iii) l'analyse de la manière dont les activités de pêche contribuent à la dégradation de l'environnement ; iv) la détermination du niveau de nutrition, de l'état de santé et des autres conditions sociales des communautés vivant sur les rives des lacs ; v) l'évaluation de la contribution de l'industrie de la pêche au revenu des ménages ruraux et à l'économie nationale des deux pays ; vi) l'étude des conséquences des changements de politiques pour toutes les parties prenantes. Cette étude

accordera une attention particulière aux déséquilibres entre hommes et femmes qui pourraient exister dans le secteur et proposera des solutions afin d'y remédier.

**4.5.9 Aspects institutionnels et réglementaires.** Le consultant étudiera la situation macroéconomique globale des deux pays, ainsi que l'environnement institutionnel en ce qui concerne les entreprises de pêche et de commercialisation des produits de la pêche. Il se penchera également sur les problèmes liés aux contraintes et aux opportunités de microfinancement tant au niveau central que local. Les capacités de l'administration publique (capacités humaines, matérielles et financières, organisation, activités) seront également examinées. Le consultant étudiera le cadre juridique et réglementaire (moderne/traditionnel, régional/international) de la pêche, les mécanismes de financement dans le secteur (formels et informels) et les systèmes douaniers et fiscaux. En outre, il se penchera sur les structures de recherche sur la pêche, les priorités, les besoins de formation, ainsi que sur les différentes interventions des bailleurs de fonds en cours et prévues dans le secteur. Il étudiera également le rôle des organisations non gouvernementales et les obstacles à une meilleure coordination des activités de pêche dans les deux pays. Par ailleurs, le consultant analysera les questions liées à l'insécurité et les implications directes et indirectes de celles-ci pour les activités de pêche. Pour tous ces aspects, il fera des propositions concrètes et orientées vers l'action afin de mettre en place un cadre institutionnel propice au développement durable du sous-secteur.

**4.5.10 Aspects relatifs à la propriété.** Le consultant étudiera l'actuel système de propriété, le mode d'acquisition et de gestion des terres et le mécanisme de règlement des conflits. Plus particulièrement, il examinera les questions d'ordre général afférentes à la propriété des ressources en poissons, à la propriété de l'eau, aux liens entre le droit coutumier et le droit moderne, ainsi que les relations qu'entretiennent les populations de pêcheurs locales et migrantes. Suite à cette analyse, le consultant formulera des propositions concrètes en vue d'assurer une utilisation plus judicieuse des champs de pêche afin d'éviter les conflits et d'encourager la diversification des activités de production pour les populations résidentes.

**4.5.11** À la lumière des données collectées et analysées, le consultant établira un rapport d'évaluation diagnostique et proposera un plan-cadre de développement et de gestion intégrés pour chaque lac. Outre une synopsis des problèmes de développement auxquels le secteur est confronté, ce cadre comprendra des axes stratégiques appropriés et un programme d'action à court et moyen terme. Le plan comportera au moins deux projets prioritaires. En outre, le consultant identifiera les partenaires potentiels du sous-secteur, les mécanismes et possibilités de financement pour les partenariats public-privé. Le plan-cadre permettra aux gouvernements congolais et ougandais, par le truchement du PASLEBN, d'organiser une table ronde des bailleurs de fonds pour le financement du plan de gestion et des projets prioritaires. Le consultant fera également des propositions en vue de la création d'une "Autorité des lacs Édouard et Albert" (structure, mécanismes et durabilité). Par ailleurs, il préparera une proposition pour la mise en place d'un système statistique harmonisé de la pêche et la création d'une base de données informatisée pour le PASLEBN.

**4.5.12** Le consultant procédera à une évaluation technique, financière et socioéconomique des deux projets prioritaires afin de déterminer les paramètres techniques, économiques et financiers, notamment les besoins de financement (y compris ceux en monnaie locale et en devises) et d'évaluer les impacts globaux et la rentabilité économique de ces investissements. Les questions transversales, en l'occurrence celles relatives à l'environnement, au genre et à la pauvreté seront examinées. Un plan de gestion environnementale et sociale sera préparé afin d'évaluer les impacts positifs, négatifs, directs, indirects à court, moyen et long terme sur les différents milieux et ressources des lacs. Suite à cette analyse, des mesures visant à réduire les

incidences négatives des activités sur l'environnement et les coûts connexes seront intégrées dans les projets prioritaires proposés.

## B. Cogestion des ressources halieutiques

4.5.13 Une description détaillée de ce concept figure dans le document de travail. Cette composante comprend la principale activité décrite ci-dessous.

4.5.14 **Test des pratiques de cogestion.** L'introduction de la cogestion nécessitera la sensibilisation des communautés de pêcheurs, la formation des pêcheurs en matière de gestion et de leadership, l'élaboration de stratégies de gestion afin d'assurer leur participation et créer des structures de cogestion fonctionnelles dans les sites retenus pour le projet. Cette composante vise à introduire le mécanisme de cogestion au sein des communautés de pêcheurs des lacs Édouard et Albert. Elle nécessite la création d'un partenariat dynamique entre l'administration locale et les villages en vue d'assurer l'exploitation durable des ressources halieutiques et une meilleure protection de l'environnement des lacs et de leur biodiversité. Outre le fait qu'elle offre une occasion d'assurer une participation responsable à la planification du développement au niveau local, la cogestion permet aux communautés de pêcheurs de participer à l'élaboration des règlements, notamment les méthodes de pêche appropriées, l'interdiction de l'utilisation d'engins et pratiques de pêche néfastes et le contrôle de l'utilisation des champs de pêche, ainsi que les périodes de pêche autorisées. Par ailleurs, la cogestion permet la participation des communautés de pêcheurs à la collecte des données statistiques indispensables à la prise de décision au niveau local. Au titre du projet, les ressources nécessaires seront mises à disposition pour la sensibilisation des communautés à l'importance de la cogestion, la création de structures de cogestion locales, notamment les Comités de gestion des berges en Ouganda, la mise en place de règles pour la gestion au niveau local des ressources halieutiques dans chaque localité en tenant compte des préoccupations à l'échelle des lacs, la mise en place des mécanismes de soutien nécessaires, tels que les mesures fiscales et l'infrastructure sociale.

## C. Activités de développement communautaire

4.5.15 Cette composante appuiera, sous forme de projets pilotes, et à l'aide de dons, les microprojets identifiés, préparés et présentés aux fins de financement par les organisations/groupements des communautés de base pour des montants modestes à investir dans des sous-projets de pêche et d'autres secteur que la pêche essentiellement, qui contribuent au renforcement des capacités et des aptitudes des communautés de pêcheurs pour une meilleure utilisation des ressources en poissons. Elle comprendra, par exemple, le test des investissements dans la nutrition des enfants, l'amélioration de la qualité des services d'assainissement de base, l'amélioration des quelques routes d'accès existantes, l'approvisionnement en eau, le développement de la transformation et de la commercialisation des aliments, ainsi que des services d'appui technique connexes. Cette approche a été testée avec succès et est en train d'être appliquée à d'autres projets financés par le Groupe de la Banque en Afrique de l'Ouest. Il est prévu de tester sa reproductibilité dans des contextes transfrontaliers et post-conflit, en tant que pratique recommandée, avant de l'adopter dans le cadre d'un projet à l'échelle réelle.

4.5.16 Compte tenu des déséquilibres manifestes qui existent entre hommes et femmes en ce qui concerne la distribution des ressources et l'accès à celles-ci, la mise en œuvre de cette composante mettra l'accent sur le test des voies et moyens de renforcer le rôle des femmes et des jeunes dans le secteur de la pêche. Les activités de développement communautaire enregistreront une contribution d'au moins 10 % de la communauté (essentiellement sous forme de travail bénévole) grâce aux nouvelles structures de cogestion qui seront mises en place. L'ONG retenue

agira en qualité d'intermédiaire, apportant aux communautés l'appui technique nécessaire pour la préparation et la présentation des sous-projets prioritaires aux fins d'approbation par le Comité directeur régional du projet (CDRP) et pour exécution. Au nombre des critères de sélection retenus pour les activités de développement communautaire figurent, notamment, les considérations de pauvreté et de genre, la couverture géographique, la participation communautaire, la durabilité de l'investissement, l'impact social et la rentabilité économique potentielle. Le coût moyen d'un microprojet ne devrait pas dépasser 15 000 UC. Cette composante comprend également la sensibilisation des communautés de pêcheurs sur les questions d'environnement, les risques et les opportunités que présente le secteur de la pêche, l'identification des activités prioritaires d'investissement en matière de développement communautaire, l'exécution des activités de développement communautaire, l'évaluation des expériences et la préparation d'un projet d'investissement à l'échelle des lacs.

#### D. Coordination du projet et développement institutionnel

4.5.17 Cette composante sera exécutée sur la période de 30 mois que durera le projet et comprend les quatre séries d'activités ci-après.

4.5.18 Les activités de **coordination du projet** comprennent, notamment, l'acquisition des biens et services, l'organisation des réunions du CDRP, les contacts avec la Banque, la gestion financière des ressources de la Banque, l'organisation de l'audit des comptes, des ateliers et des voyages d'études ; la préparation d'un projet de propositions en vue de la création de l'Autorité de la pêche des lacs Édouard et Albert inspirée du modèle de l'Organisation de la pêche du lac Victoria (LVFO) existante ; la convocation d'une conférence des bailleurs de fonds à la fin du projet afin de mobiliser le financement du plan de gestion globale des lacs ; et les projets d'investissement prioritaires.

4.5.19 **Mise à jour et harmonisation des règlements.** Les législations des deux pays concernant la pêche et l'environnement diffèrent et, dans certains cas, sont obsolètes et incomplètes. En outre, leur processus d'élaboration n'ont pas (ou ont très peu) associé les pêcheurs. Dans la mesure où les lacs constituent un bien commun, l'harmonisation des législations revêt une importance primordiale pour leur gestion concertée et efficace. Elle permettra d'éviter les conflits entre pêcheurs, voire entre États, grâce à la mise en place de mécanismes de concertation et d'instruments bilatéraux pour la gestion des ressources. Pendant le processus d'harmonisation, le projet mettra l'accent sur l'établissement d'une classification commune des unités de pêche et la répartition en catégories des opérations de pêche. Cette approche permettra d'élaborer des procédures communes pour la collecte des données et d'éviter le risque de déformation de l'information et des décisions. Suite à l'examen des aspects juridiques et réglementaires dans le cadre de l'étude, le consultant proposera une réglementation régionale concertée pour chaque lac.

4.5.20 **Amélioration des statistiques sur la pêche.** Afin de recueillir les informations en vue de la création de la base de données pour la planification, la mise en valeur et la gestion responsable des lacs, le projet appuiera les administrations de la pêche afin de créer un réseau de données statistiques couvrant les deux lacs. Cette assistance prendra la forme d'équipements et de soutien à la formation. La base de données ainsi créée permettra de recueillir régulièrement les données sur les prises, l'effort de pêche et la situation socioéconomique des unités de pêche. Ces informations permettront de dégager des tendances globales tant à l'échelle des lacs qu'aux niveaux local et des administrations décentralisées. Elles constitueront un instrument utile pour la formulation de recommandations en vue d'une meilleure gestion des ressources.

**4.5.21 Création de l'Autorité des lacs Édouard et Albert.** Afin d'adopter une approche commune de la gestion de la pêche, de la protection de l'environnement des lacs et du développement intégré de l'ensemble des ressources des lacs, il sera nécessaire, à terme, de mettre sur pied une autorité bilatérale et de mettre en place une convention sur la gestion durable des lacs Édouard et Albert. Cette autorité aurait pour mission d'élaborer des politiques et programmes pour la mise en valeur durable de l'ensemble des ressources des lacs (pêche, agriculture, élevage, commerce). Il sera ainsi possible d'assurer la préservation de l'intégrité physique, chimique et biologique des lacs, et d'assurer la coordination et l'exécution sans heurt des programmes et projets de gestion. À ce stade, le projet permettra d'entamer la réflexion nécessaire et d'encourager les consultations entre les différents acteurs. Le consultant, expert en matière de réglementation de la pêche, proposera une structure bilatérale légère, son mode de fonctionnement et les conditions requises pour assurer sa pérennité.

#### 4.6 Production, marchés et prix

**Situation de la pêche sur les lacs Édouard et Albert.** La conduite d'une étude complète des sous-secteurs de la pêche et de l'environnement des lacs Édouard et Albert se heurte à l'absence d'informations fiables sur les lacs. En effet, les données disponibles remontent aux années 80. En outre, elles sont incomplètes et ne concernent pas les deux lacs. Les données les plus récentes sont disponibles surtout en Ouganda. Elles sont limitées dans le temps et dans l'espace – souvent au niveau d'un site de débarquement ou d'un district. À ce jour, on ignore tout du système de production de poisson au niveau des lacs Édouard et Albert et de ses principaux déterminants, d'où la nécessité pour toute intervention future d'envergure de mener une étude complète et exhaustive sur tous les lacs et leurs bassins versants. Le projet pilote vise à combler cette lacune grâce aux investissements prévus pour l'amélioration des statistiques sur la pêche et le renforcement de la capacité des autorités de district à gérer les données générées.

En 1992, le volume des prises dans le lac Édouard était estimé à 16 000 tonnes par an. Parmi les principales espèces pêchées, on trouvait l'*Oreochromis niloticus* (57 %), le *Bagrus dogmac* (35 %), le *Barbus altianalis* (6 %), le *Clarias gariepinus* (1 %) et d'autres espèces (1 %). La composition spécifique des captures semble avoir évolué, dans la mesure où l'*Oreochromis niloticus* représentait à lui seul 70 % des prises en 1988. La prise par unité d'effort (PPUE) oscille entre 60 kg/embarcation/jour pour les sennes et 70 kg/embarcation/jour pour les filets maillants. Ce taux a subi une baisse substantielle, car il était estimé à 124 kg/embarcation/jour en 1989. Cette baisse pourrait s'expliquer par l'accroissement incontrôlé de l'effort de pêche et les activités de pêche illicites qui en découlent. Par conséquent, en 1989, 46,5 % de la production provenaient de la pêche sur les frayères et de la pêche illicite.

En 1998, la production totale du lac Albert était estimée à 22 500 tonnes, sur un potentiel de production annuelle de près de 51 000 tonnes. Les espèces les plus pêchées à ce jour sont indiquées ci-après : *Hydrocynus vittatus* (34 %), *Oreochromis niloticus* (27 %), *Lates Niloticus* (23 %), *Bagrus dogmac* (7 %), *Clarias Lazera* (5 %), *Alestes baremose* (3 %), etc. En 2001, une évaluation effectuée dans le district de Massindi en Ouganda a révélé que les principales espèces débarquées étaient les suivantes, par ordre décroissant : *Lates Niloticus* (45 %), *Oreochromis niloticus* (16,5 %), *Alestes baremose* (10,5 %), *hydrocynus vittatus* (7,5 %) et une gamme d'autres espèces (15 %). Cette information était trop limitée dans l'espace et incomplète pour permettre de conclure que la composition spécifique et l'abondance des captures ont subi des changements notables. Sur l'ensemble du lac, la composition spécifique et l'abondance des captures doivent être analysées de façon approfondie, car elles revêtent une importance capitale pour les stratégies de production et de vente à envisager.

**Commercialisation du poisson.** Soixante pour cent (60 %) de la quantité totale de poisson débarquée dans les deux pays sont vendus à l'état frais, tandis que 20 % sont transformés selon des méthodes traditionnelles, notamment le fumage, le salage et le séchage au soleil. La transformation industrielle est en plein essor, en particulier pour l'exportation. Les produits de poisson sont commercialisés par le biais de différents mécanismes de distribution locaux, régionaux et internationaux. Les prix du poisson sont sujets à des fluctuations dues à la volatilité de l'offre et de la demande. Certaines espèces, notamment la perche du Nil, qui sont destinées essentiellement à l'exportation, sont vendues à des prix plus élevés sur le marché. En Ouganda, le poisson demeure le deuxième produit d'exportation, après le café. En 2001, le volume des exportations de poisson atteignait 28 000 tonnes (contre 14 900 t en 2000), pour un chiffre d'affaires de 78,2 millions de dollars EU, soit une progression de 68,3 % par rapport aux niveaux de 2000. Cette augmentation s'explique par l'accroissement du volume des exportations, la montée des cours à l'exportation, les taux de change favorables et une plus grande participation du secteur privé. Ce nouvel essor du secteur de la pêche en Ouganda intervient suite à une baisse de 35 % des exportations de poisson en 1999, consécutive à l'interdiction par l'Union européenne des exportations de produits de poisson, en raison de l'utilisation de méthodes de pêche illégales (empoisonnement) et des mauvaises conditions d'hygiène dans la plupart des centres de débarquement. L'insuffisance d'informations sur les activités de commercialisation du poisson ne concerne pas que le marché à l'exportation, mais aussi le marché intérieur des deux pays.

**Transformation et vente du poisson au niveau des deux lacs.** Le poisson débarqué est vendu à l'état frais ou transformé. La rentabilité du poisson frais est plus élevée et plus rapide et celui-ci pose moins de problèmes aux pêcheurs. Cependant, les conditions de vente laissent à désirer, en raison de l'absence d'infrastructures de base et d'équipements/installations de réfrigération. S'agissant du poisson transformé, il est soit fumé soit salé/séché. Le salage/séchage constitue la méthode la plus répandue et est utilisé, de préférence, pour certaines espèces, notamment l'*Alestes baremose* et l'*Hydrocynus vittatus*. Le fumage se fait au moyen de fours traditionnels et concerne le *Lates*, le *Clarias* et le *Propterus*. En dépit de l'amélioration de la transformation et des conditions de vente, les pertes de poisson après les captures seraient relativement élevées, oscillant entre 25 % et 30 %. Celles-ci tiennent essentiellement à la pénurie d'équipements appropriés pour la vente de poisson frais et à l'insuffisance des moyens de transformation. En outre, la vente des produits pâtit de la mauvaise organisation des circuits de distribution.

#### 4.7 Impact sur l'environnement

4.7.1 En application des directives du Groupe de la Banque, le projet a été classé dans la catégorie II. Ce projet est censé contribuer à la protection de l'environnement grâce aux mesures ci-après : i) l'amélioration des campagnes d'assainissement et l'approvisionnement des communautés en eau potable ; ii) la création d'emplois pour les pauvres, limitant ainsi la tendance qu'ils ont à détruire leur environnement ; iii) la réduction du nombre de conflits communautaires transfrontaliers et nationaux par le biais de l'harmonisation des règlements en matière de pêche, et du renforcement du dialogue entre les deux pays riverains ; iv) la réduction de l'activité humaine sur les berges écologiquement sensibles, grâce à la formation et à la participation active des communautés à la préparation des projets dans le cadre de la cogestion des ressources naturelles et à l'amélioration de la qualité de l'assainissement ; et v) l'établissement d'un plan de gestion environnementale et sociale (PGES) pour les interventions prioritaires qui seront proposées.

4.7.2 Les pratiques actuelles en matière de pêche font planer une grave menace sur l'environnement dans la zone du projet. En raison du manque de capitaux, de la forte densité de la population le long des rives des lacs, l'effort de pêche a été concentré dans les eaux peu profondes à proximité des berges, entraînant ainsi une surpêche localisée et la destruction des lagons de reproduction. D'importantes quantités d'alevins, de fretins et de plantes aquatiques de base (nourriture pour les espèces aquatiques) sont pêchées inutilement. En outre, les niveaux croissants de l'envasement dans les deux lacs, dus à la déforestation et à la dégradation des bassins versants ont une incidence négative sur les stocks de poissons et les habitats des lacs et hypothèquent la durabilité des ressources de ces derniers. Bien que ces problèmes environnementaux aient été constatés, aucune étude systématique n'a été menée afin de permettre aux gouvernements congolais et ougandais d'élaborer un programme de gestion judicieuse et durable des ressources naturelles.

4.7.3 La transformation et le commerce accrus du poisson et les autres activités commerciales pourraient avoir un impact négatif sous forme d'une pollution modérée et de risques pour la santé publique. De même, l'accès illimité aux sites de pêche pourrait accentuer la dégradation de l'environnement au niveau des sites de débarquement. Il existe également le risque de pollution dû à la motorisation accrue des embarcations de pêche. Des mesures d'atténuation appropriées seront intégrées dans le Plan de gestion environnementale et sociale des deux projets d'investissement qui figurent parmi les résultats escomptés du projet. Le personnel du projet travaillera en collaboration avec les organismes de protection de l'environnement de la RDC et de l'Ouganda, tant au niveau national que local afin d'assurer le suivi de tout impact éventuel sur l'environnement découlant de l'exécution du projet, et veillera à l'application des règlements et normes environnementaux des États riverains.

#### 4.8 Impact social

4.8.1 Le projet permettra de tester l'impact des interventions sur le milieu social dans la zone de projet, en particulier sur les femmes et les jeunes. Il offrira aux femmes la possibilité de participer à la mise en œuvre du plan de cogestion, tandis que des opportunités d'emplois supplémentaires seront créées pour les jeunes, réduisant ainsi la criminalité au niveau local et la fréquence d'autres délits. Les études socioéconomiques permettront aux deux gouvernements de mettre en évidence les conséquences négatives potentielles du développement dans un contexte d'après-conflit et l'impact que celui-ci peut avoir sur l'alcoolisme, les maladies sexuellement transmissibles et les maladies d'origine hydrique. Les mesures correctives appropriées seront présentées de façon détaillée dans le plan de gestion environnementale et sociale qui sera mis au point dans le cadre des projets d'investissement prioritaires. Le projet pilote lui-même n'aura qu'un impact social limité, essentiellement par le biais des activités de développement communautaire pour lesquelles la participation des communautés sous forme de travail bénévole devra faire l'objet d'un suivi afin d'assurer la participation de toutes les couches de la société.

4.8.2 Le projet aura un impact social positif grâce à l'amélioration de l'accès des communautés de pêcheurs à l'eau potable par le truchement des activités de développement communautaire. En outre, les activités de sensibilisation des communautés seront de bon augure pour la mobilisation sociale et le développement communautaire.

#### 4.9 Coûts du projet

4.9.1 Le coût total du projet est estimé à 1,86 million d'UC. Les coûts estimatifs détaillés sont présentés à l'Annexe 2. Une provision pour imprévus au taux de 10 % a été appliquée pour les aléas sur tous les coûts, tandis que, pour la hausse de prix, il a été appliqué une provision de 2,5 % pour tous les coûts en devises et de 5 % pour tous les coûts en monnaie locale. Le tableau 4.1 ci-dessous présente le résumé des coûts estimatifs du projet.

Tableau 4.1  
Coûts estimatifs par composante  
(en millions d'UC)

<b>Composante</b>	<b>Dev.</b>	<b>M. L.</b>	<b>Total</b>	<b>% du total</b>	<b>% en dev.</b>
Études et préparation du plan d'investissement	0,48	0,14	0,62	38	90
Cogestion des lacs	0,27	0,08	0,35	21	60
Activités de développement communautaire	0,32	0,09	0,42	25	50
Coordination et appui institutionnel	0,20	0,06	0,26	16	50
<b>Total Coût initial</b>	<b>1,27</b>	<b>0,38</b>	<b>1,65</b>	<b>100</b>	<b>67</b>
Aléas	0,04	0,01	0,05		
Hausse de prix	0,12	0,04	0,16		
<b>Total coût du projet</b>	<b>1,43</b>	<b>0,43</b>	<b>1,86</b>		

4.9.2 Le Tableau 4.2 ci-dessous présente le résumé des coûts du projet par catégorie de dépenses.

Tableau 4.2  
Résumé des coûts du projet par catégorie de dépenses  
(en millions d'UC)

<b>Catégorie</b>	<b>Dev.</b>	<b>M. L.</b>	<b>Coût total</b>	<b>% en dev.</b>
Assistance technique	0,37	0,00	0,37	100
Coordination	0,49	0,07	0,56	87
Renforcement des capacités	0,08	0,03	0,11	72
Équipements	0,23	0,02	0,25	90
Activités de développement communautaire	0,04	0,16	0,20	20
Voyages et indemnités	0,05	0,02	0,07	77
Frais de fonctionnement (audit inclus)	0,02	0,07	0,09	19
<b>Total Coût initial</b>	<b>1,27</b>	<b>0,38</b>	<b>1,65</b>	<b>77</b>
Hausse de prix	0,04	0,01	0,05	
Aléas	0,12	0,04	0,16	
<b>Coût total du projet</b>	<b>1,43</b>	<b>0,43</b>	<b>1,86</b>	

#### 4.10 Sources de financement et calendrier des dépenses

4.10.1 Le projet sera financé par un don du FAD et les contributions des deux pays membres du PASLEBN qui l'abritent (Ouganda et RDC), du Secrétariat de l'IBN, ainsi que des bénéficiaires du projet. Le tableau 4.3 ci-dessous présente un résumé du plan de financement.

4.10.2 Le don du FAD, d'un montant de 1,65 million d'UC, représente 88 % du coût total du projet. Il servira à financer les honoraires des assistants techniques, les frais de coordination du projet, les frais de transport (véhicules) et de voyage, les coûts des équipements et des réunions, et une partie des frais de fonctionnement, y compris les services d'audit et les imprévus relatifs à ces coûts. Le FAD financera également la subvention destinée à l'ONG qui sera recrutée pour s'occuper de l'exécution des activités de développement communautaire sur le terrain.

Tableau 4.3  
Sources de financement  
(en millions d'UC)

<u>Source</u>	<u>Dev.</u>	<u>M. L.</u>	<u>Total</u>	<u>% du total</u>
FAD	1,43	0,21	1,65	88,3
IBN	0,00	0,04	0,04	2,0
Gvt. ougandais	0,00	0,08	0,08	4,5
Gvt. congolais	0,00	0,08	0,08	4,5
Bénéficiaires	0,00	0,01	0,01	0,6
<b>Total</b>	<b>1,43</b>	<b>0,43</b>	<b>1,86</b>	<b>100,00</b>

4.10.3 Le Secrétariat de l'IBN apportera une contribution d'environ 0,04 million d'UC, représentant 2 % du coût total du projet. Cette contribution servira à couvrir les frais de son soutien aux ateliers et à la coordination des voyages et des réunions.

4.10.4 Les gouvernements ougandais et congolais apporteront une contribution totale de 0,16 million d'UC (0,08 million d'UC pour chaque pays) représentant 9 % du coût total du projet. Cette somme servira à financer les salaires des experts de contrepartie.

4.10.5 Les bénéficiaires des activités de développement communautaire apporteront également une contribution de 0,01 million d'UC, représentant moins de 1 % du coût total du projet. Cette contribution, constituée essentiellement de travail bénévole, ira à l'exécution des activités de développement communautaire sur le terrain.

4.10.6 Le coût des activités de développement communautaire qui seront gérées par l'ONG retenue est estimé à 0,22 million d'UC, à raison d'un coût moyen de 0,05 million d'UC par site, le nombre maximum de sites étant de deux par pays. Cette estimation repose sur les expériences de cogestion du projet LVEMP financé par la Banque mondiale et du projet ILM financé par le DFID pour le lac Georges. Les ressources destinées à l'ONG pour les activités de développement communautaire comprennent également une fraction de 7,5 % destinée au Secrétariat de l'IBN (l'équivalent de 0,02 million d'UC), qui servira à couvrir les coûts de l'audit des comptes du projet, de la supervision à mi-parcours et de l'organisation d'une Conférence des bailleurs de fonds à la fin du projet.

Tableau 4.4  
Calendrier des dépenses par composante  
(en millions d'UC)

<u>Composante/année</u>	<u>2003/2004</u>	<u>2004/2005</u>	<u>2005/2006</u>	<u>Total</u>
Études et préparation du plan d'investissement	0,41	0,30	0,00	0,71
Cogestion des lacs	0,13	0,26	0,00	0,39
Activités de développement communautaire	0,08	0,31	0,08	0,47
Coordination et appui institutionnel	0,12	0,12	0,05	0,29
<b>Total</b>	<b>0,74</b>	<b>0,99</b>	<b>0,13</b>	<b>1,86</b>

Tableau 4.5  
Calendrier des dépenses par catégorie  
(en millions d'UC)

<b>Catégorie/année</b>	<b>2003/2004</b>	<b>2004/2005</b>	<b>2005/2006</b>	<b>Total</b>
Assistance technique	0,24	0,18	0,00	0,42
Coordination	0,25	0,25	0,13	0,63
Renforcement des capacités	0,02	0,05	0,05	0,12
Équipements	0,05	0,21	0,00	0,26
Activités de développement communautaire	0,02	0,18	0,05	0,25
Voyages et indemnités	0,03	0,03	0,02	0,08
Frais de fonctionnement	0,04	0,04	0,02	0,10
<b>Total</b>	<b>0,65</b>	<b>0,94</b>	<b>0,27</b>	<b>1,86</b>

## **5. EXÉCUTION DU PROJET**

### **5.1 Organe d'exécution**

Le Secrétariat de l'IBN sera l'organe d'exécution du projet. Il sera chargé de recruter le coordonnateur régional du projet et le personnel de la Cellule de coordination, en étroite collaboration avec le Comité consultatif technique (NELTAC) du PASLEBN. Le coordonnateur du projet et le chargé de programmes, dont les qualifications et l'expérience sont indiquées dans les termes de référence joints en annexe 4, seront recrutés par le Secrétariat de l'IBN si le Fonds n'oppose aucune objection. La Cellule de coordination comprendra également un chargé de programmes pour la supervision des opérations en RDC. La Cellule de coordination du projet sera responsable de la coordination générale du projet et devra, en particulier, : i) procéder au recrutement du consultant pour l'assistance technique ; ii) recruter l'ONG pour la gestion des activités de développement communautaire ; iii) préparer et convoquer les réunions du Comité régional de coordination du projet ; iv) maintenir une liaison étroite avec la Banque ; v) superviser les activités du consultant ; et vi) fournir des éclaircissements sur les rapports, une fois approuvés par la Banque. Ces activités de recrutement, qui sont prévues pour une durée de 10 semaines, seront menées conformément à la politique de l'IBN en la matière, qui a été examinée et jugée acceptable pour le Fonds.

### **5.2 Dispositions d'ordre institutionnel**

5.2.1 Le projet pilote de pêche sur les lacs Édouard et Albert (PLEA) figure parmi les 12 activités régionales (voir paragraphe 1.2.3.) coordonnées par le Comité directeur régional du projet pilote (CDRP) du PASLEBN, qui comprend cinq membres issus de chaque pays riverain et se réunira au moins deux fois pendant l'exécution du projet. Les fonctions du CDRP sont les suivantes : i) superviser et orienter la préparation et l'exécution du projet ; ii) aider l'assistant technique à identifier les sites potentiels du projet et les sites de répétition dans la zone des lacs ; iii) examiner et approuver au plan technique les rapports techniques et administratifs soumis par le consultant et l'ONG chargée des activités de développement communautaire ; iv) choisir le personnel de contrepartie pour l'équipe d'assistance technique ; v) donner des orientations générales au consultant et faciliter son travail dans les deux pays. Une description schématique des dispositions d'ordre institutionnel figure à l'annexe 3.

5.2.2 Les huit experts nationaux de contrepartie qui seront basés tant en RDC qu'en Ouganda travailleront dans les mêmes domaines de compétence que les experts internationaux et seront choisis selon la politique de recrutement de l'IBN. Chaque pays (Ouganda et RDC) proposera au

moins deux candidats qualifiés pour poste de contrepartie. Ainsi, il y aura quatre candidats par poste. Le CDRP choisira le meilleur candidat pour chaque poste et veillera à ce que l'équilibre géographique soit assuré. Les experts seront nommés si le Fonds n'oppose aucune objection. Au niveau des sites des lacs retenus, les homologues nationaux, travaillant sous l'autorité du consultant et la supervision du coordonnateur du projet, seront chargés de : i) assurer la coordination générale des sites situés sur leurs territoires respectifs ; ii) procéder à un examen technique des rapports des consultants ; iii) assister le consultant et l'ONG chargée des activités de développement communautaire dans la mobilisation des communautés vivant autour des différents sites.

**5.2.3 Véhicules.** La Cellule de coordination du projet achètera des bateaux de pêche pour la conduite des études, ainsi que des véhicules de transport pour les voyages sur le terrain. Le coût estimatif des véhicules s'élève à 22 000 UC. L'achat des véhicules est plus avantageux que leur location qui coûte, à l'heure actuelle, entre 100 et 120 dollars EU/jour. En RDC, les frais de location des véhicules sont prohibitifs et seraient excessivement élevés pour la période de 30 mois que durera le projet. En outre, il n'existe pas de service de location de véhicules dans la zone du projet.

**5.2.4 Services d'assistance technique.** Compte tenu de la complexité des zones à étudier, l'étude sera exécutée par un bureau d'études qui fournira une équipe pluridisciplinaire d'experts internationaux totalisant 63 personnes/mois d'expertise pour la période de 30 mois que durera le projet. Cette équipe comprendra 1 expert en gestion de la pêche qui servira cumulativement de chef d'équipe (16 p/mois), 1 bioécologiste (7 p/mois), 1 ingénieur civil (5 p/mois), 1 socioéconomiste de la pêche (9 p/mois), 1 biostatisticien (6 p/mois), 1 expert de la réglementation de la pêche (7 p/mois), 1 environnementaliste/expert de l'eau (6 p/mois), 1 ingénieur de la pêche (7 p/mois). L'exécution de cette composante s'étalera sur les 30 mois que durera le projet. Huit homologues nationaux totalisant 240 personnes/mois et ayant les compétences requises dans les disciplines susmentionnées épauleront le consultant international.

**5.2.5** L'équipe d'assistance technique sera chargée des tâches suivantes : i) mener des études spécialisées sur la biologie des poissons et la conservation de la biodiversité des poissons, des enquêtes sur la pollution des bassins/la gestion de la qualité de l'eau ; étudier les aspects socioéconomiques de la pêche dans les deux lacs ; créer une base de données sur la pêche dans les deux lacs, ii) former le personnel de contrepartie et les chargés de la pêche au niveau du district en matière de gestion des lacs et des ressources en poissons ; iii) réaliser une évaluation des prises de poisson et une enquête-cadre, une évaluation de l'assurance qualité et de l'amélioration de la qualité du poisson, et formuler de recommandations d'améliorations ; iv) examiner les règlements relatifs à la pêche en vue de la cogestion dans les deux pays et proposer de mesures pour l'harmonisation et l'amélioration ; v) établir différents rapports techniques et les faire approuver par le CDRP ; vi) établir un plan élargi de gestion de la pêche pour les lacs Édouard et Albert ; vii) préparer au moins deux projets de développement prioritaires pour les lacs Édouard et Albert.

**5.2.6 Services d'ONG.** Une ONG sera recrutée afin d'assurer la gestion des activités de développement communautaire et des composantes de cogestion. Ses tâches consisteront à : i) sensibiliser et mobiliser les communautés de pêcheurs choisies dans la zone du projet ; ii) recenser les activités de développement communautaire ; iii) définir les modalités d'exécution en collaboration avec les communautés locales et les autorités de district ; iv) exécuter les travaux de génie civil nécessaires en utilisant une main-d'œuvre non qualifiée issue de la communauté et travaillant à titre bénévole ; v) acquérir les équipements nécessaires et recruter la main-d'œuvre qualifiée pour les travaux de génie civil ; et vi) tenir des dossiers contenant des

informations exactes sur toutes les activités d'exécution du projet afin de permettre l'évaluation de l'expérience du projet. L'ONG retenue travaillera en étroite collaboration avec les autorités centrales et locales respectives. La Cellule de coordination du projet (CCP) et les experts de contrepartie, en collaboration avec les autorités locales, procéderont à l'évaluation des activités de développement communautaire et de cogestion.

### 5.3 Calendrier d'exécution

Le projet sera exécuté sur une période de 30 mois. Les principales activités du projet comprendront des examens de dossiers théoriques, des enquêtes sur le terrain, l'organisation de réunions avec les parties prenantes locales, l'identification des sites des lacs, des études scientifiques, des activités de développement communautaire, la préparation d'un plan de gestion pour les lacs Édouard et Albert comportant au moins deux projets de développement prioritaires. Le projet nécessitera 63 personnes/mois d'expertise internationale et 240 personnes/mois de temps d'expert de contrepartie. Un calendrier indicatif d'exécution figure à l'annexe 6.

### 5.4 Dispositions relatives à la passation des marchés

5.4.1 Toutes les acquisitions des biens, travaux et services de consultants financés par la Banque se feront conformément aux *Règles de procédure pour l'acquisition des biens et travaux* de la Banque ou, le cas échéant, aux *Règles de procédure pour l'utilisation des consultants*, à l'aide des documents types d'appel d'offres de la Banque. Les dispositions relatives à l'acquisition sont résumées au tableau 5.2 ci-dessous.

Tableau 5.1  
Dispositions relatives à la passation des marchés  
(en millions d'UC)

<u>Catégorie</u>	<u>Liste restreinte</u>	<u>Autres</u>			<u>Total</u>	
		<u>Consultation de fourn. à l'échelon nat.</u>	<u>Négoc. directe</u>	<u>Gré à gré</u>		
<u>1. Biens</u>						
1.1 Équipements		0,28 (0,28)			0,28 (0,28)	
<u>2. Services de consultants</u>						
2.1 Assistance technique	0,42 (0,42)				0,42 (0,42)	
2.2 Services de gestion du projet	0,22 (0,20)				0,22 (0,20)	
2.3 Services d'audit	0,02 (0,02)				0,02 (0,02)	
2.4 Services de formation			0,12(0,12)		0,12 (0,12)	
<u>3. Divers</u>						
3.1 Voyages et per diem				0,08 (0,07)	0,08 (0,07)	
3.2 Frais de fonctionnement				0,10 (0,08)	0,10 (0,08)	
3.3 Coûts de personnel				0,64 (0,46)	0,64 (0,46)	
<b>Total</b>		<b>0,66 (0,64)</b>	<b>0,28 (0,28)</b>	<b>0,12(0,12)</b>	<b>0,81 (0,61)</b>	<b>1,86 (1,65)</b>

*Les chiffres entre parenthèses concernent le financement du FAD.*

5.4.2 **Biens.** Quatre marchés pour l'acquisition d'équipements d'un montant de 282 420 UC (3 véhicules, 2 bateaux de pêche, 8 motocyclettes, des équipements et des fournitures de laboratoire, des postes de travail informatisés et un photocopieur) seront adjugés par voie de consultation de fournisseurs à l'échelon national dans chaque pays. Cette procédure s'explique par le fait que ces articles sont généralement disponibles sur le marché, que les montants des marchés sont modestes et qu'il existe suffisamment de fournisseurs nationaux et d'agents des fournisseurs étrangers qualifiés dans les deux pays.

5.4.3 **Gestion du projet.** Le recrutement du coordonnateur régional du projet, du chargé de programmes, de l'ONG et des homologues, ainsi que l'acquisition des biens et services nécessaires pour le fonctionnement du projet, dont le coût total est estimé à 0,22 million d'UC, se feront dans la région couverte par le PASLEBN sur la base d'une liste restreinte et selon l'offre la moins disante pour les services comparables. Ces coûts prendront en compte le renforcement des capacités des communautés participantes.

5.4.4 **Assistance technique.** Les services de consultants, évalués à 0,42 million d'UC, pour un bureau d'études spécialisé dans la recherche et la planification en matière de pêche, seront acquis sur la base d'une liste restreinte de cabinets qualifiés, conformément aux *Règles de procédure pour l'utilisation des consultants* de la Banque. Le choix reposera sur l'évaluation technique avec prise en compte du prix.

5.4.5 **Formation du personnel.** Une formation du personnel aux différents aspects de la technologie et de la vulgarisation de la pêche sera dispensée en fonction des besoins qui auront été évalués ; ce service sera acquis par négociation directe avec les institutions de formation existantes dans la région des lacs équatoriaux du bassin du Nil. L'ONG retenue sera chargée du renforcement des capacités des groupes communautaires qui s'adonnent à la pêche, à la transformation et à la commercialisation du poisson. Dans le cadre de cette activité, l'accent sera mis sur la sensibilisation aux problèmes d'environnement auxquels les bénéficiaires et les autres parties prenantes sont confrontés, afin de réduire au minimum les conséquences négatives potentielles sur l'environnement et de promouvoir des sous-projets respectueux de l'environnement. Le projet financera les services d'une ONG/prestataire de services disposant d'une expérience au niveau local et de l'expertise technique nécessaire pour exécuter ces activités. Le coût de la formation est estimé à 0,12 million d'UC.

5.4.6 **Avis général d'appel d'offres.** Le texte de l'Avis général d'appel d'offres sera adopté d'un commun accord avec le Secrétariat de l'IBN et sera préparé aux fins de publication dans le magazine *Development Business* des Nations Unies, dès que la proposition de don sera approuvée par le Conseil d'administration.

5.4.7 **Procédures d'examen.** Les documents suivants seront examinés et approuvés par la Banque, avant leur publication : i) l'Avis particulier d'appel d'offres ; ii) les Demandes de propositions ; iii) les Rapports d'évaluation des propositions des consultants, y compris les recommandations pour l'adjudication du marché ; et iv) les projets de contrats, si ceux-ci ont été amendés par rapport aux projets inclus dans les dossiers d'appel d'offres.

## 5.5 Dispositions relatives au décaissement

Le décaissement sera effectué selon les méthodes du compte spécial et du paiement direct. L'Initiative du Bassin du Nil ouvrira dans chaque pays un (1) compte spécial rémunéré en devises et deux (2) comptes rémunérés en monnaie locale, dans une banque acceptable pour le Fonds. L'un des comptes en monnaie locale servira à recevoir les transferts de fonds provenant

du compte spécial en devises, destinés à financer les coûts de fonctionnement dans le pays, et l'autre, à recevoir les apports de contrepartie du Gouvernement. Les ressources du FAD seront décaissées en fonction du programme de travail, qui sera arrêté d'un commun accord préalable entre la Banque et le Secrétariat de l'IBN. Le compte spécial sera reconstitué par le FAD après que le projet aura utilisé au moins 50 % du versement précédent, et fourni à la Banque des justifications valables de cette utilisation. La Cellule de coordination du projet (CCP) tiendra en tous temps des registres de tous les décaissements effectués par la Banque et le Gouvernement.

## 5.6 Suivi et évaluation

5.6.1 Le suivi et l'évaluation de l'état d'avancement de l'exécution du projet feront partie intégrante des tâches de la CCP. La direction de la CCP mettra au point un système d'information de gestion afin d'enregistrer les activités exécutées, les sous-projets approuvés, les décaissements et les résultats, et de consigner les informations relatives à la formation et au renforcement des capacités des communautés.

5.6.2 Les systèmes généraux de suivi et d'évaluation du projet seront fondés sur la Matrice du projet qui figure dans le présent rapport. Des indicateurs seront utilisés pour comparer, chaque année, les résultats du projet avec les buts fixés dans le plan de travail et le budget annuels. Le suivi participatif des activités du projet se fera selon les principes généraux ci-après : i) le Comité directeur régional du projet, les membres du Comité issus de chaque pays, assureront étroitement le suivi de l'exécution des activités du projet et des résultats dans leurs pays respectifs ; ii) les groupements communautaires qui participent aux activités des sous-projet de cogestion assureront également le suivi de leurs activités et des résultats des investissements, avec le soutien d'ONG et d'autres prestataires de services ; iii) l'ONG choisie pour l'exécution des activités de développement communautaire et des composantes de cogestion tiendra des registres particuliers.

5.6.3 Ces registres comprendront : i) la composition de la participation communautaire par sexe ; ii) les délais d'exécution réels, comparé aux prévisions ; iii) les taux d'achèvement par type d'activité de développement communautaire ; iv) l'état de santé, de nutrition et le niveau de revenu des ménages participants, comparé à des sites non desservis par le projet ; v) la participation communautaire à la formulation de règlements sur la pêche et la gestion des ressources en eau au niveau local ; et vi) l'inventaire des augmentations des ressources des ménages.

5.6.4 Le coordonnateur du projet assurera la coordination de toutes les activités de suivi et d'évaluation et veillera à l'établissement à temps des rapports nécessaires. En outre, un atelier d'orientation sera organisé au cours duquel le bureau d'études présentera le rapport initial à une large gamme de parties prenantes et recevra leurs réactions sur les activités proposées. Outre les rapports périodiques sur le déroulement et les réalisations du projet, un atelier final sera organisé au terme du projet pour en évaluer les résultats généraux, tirer les enseignements à partager et à exploiter dans la recherche de financements pour le programme proposé. Les ressources nécessaires pour le financement des activités de suivi et d'évaluation proviendront des fonds alloués à l'ONG pour les activités de développement communautaire et seront coordonnées par le socioéconomiste de contrepartie et la Cellule de coordination du projet.

## 5.7 Rapports financiers et audit

Le Secrétariat de l'IBN gèrera et tiendra des comptes séparés pour le projet, conformément à des principes comptables sains et acceptables, et les livres comptables

nécessaires. Tous les comptes seront vérifiés par des auditeurs indépendants (audit externe) acceptables pour la Banque, conformément aux dispositions de l'Accord de financement. Les coûts de l'audit seront financés sur les dotations allouées au Secrétariat de l'IBN au titre des services de gestion du projet confiés à l'ONG. Les comptes vérifiés accompagnés du rapport de l'auditeur seront soumis au Fonds dans un délai n'excédant pas six mois après la fin du projet. Le Secrétariat de l'IBN présentera également au Fonds des rapports d'activité trimestriels, rédigés conformément aux directives officielles du Groupe de la Banque relatives à l'établissement des rapports.

## 5.8 Coordination de l'aide

5.8.1 Le projet constitue un effort de collaboration entre Groupe de la Banque et de la Banque mondiale et a été évalué par des missions des deux institutions. La Banque mondiale a financé l'atelier préparatoire qui a regroupé une large gamme de parties prenantes, notamment le DFID et l'UICN, et l'atelier a mis en place des modalités pour la poursuite de la préparation du projet. Après des consultations avec les autres bailleurs de fonds tant en RDC qu'en Ouganda, il s'est dégagé un consensus selon lequel le projet complète parfaitement les interventions des autres bailleurs de fonds, en particulier ceux qui interviennent dans la conservation des ressources naturelles. Le projet complètera, en particulier, les projets du PASLEBN qui sont financés par SIDA, la NORAD, la Banque mondiale et l'USAID. En Ouganda, il complètera également les activités du Projet de gestion intégrée du lac Georges, le Programme de gestion environnementale du lac Victoria, et l'Organisation de la pêche sur le lac Victoria, qui sont financés par le DFID, la Banque mondiale et l'UICN. En RDC, le projet complètera les activités en matière de pêche du Ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage, qui sont financées par le gouvernement belge et le PNUD.

5.8.2 La coordination générale des activités du projet avec celles des autres bailleurs de fonds présents en RDC et en Ouganda se fera par le biais de réunions de coordination régulières et ad hoc des bailleurs de fonds dans le cadre des Groupes de travail sur les ressources naturelles, l'alimentation et l'agriculture, ainsi que des autres fora existants pour la coordination des activités des bailleurs de fonds dans les secteurs de l'eau et de l'agriculture. L'une des premières tâches susceptibles de suivi par la Cellule de coordination du PASLEBN sera l'établissement de liens formels avec les groupes de travail des bailleurs de fonds susmentionnés. La Banque encouragera une collaboration étroite avec les bailleurs de fonds du PASLEBN à travers le partage d'informations sur l'état d'avancement de l'exécution par la distribution des rapports de supervision et la participation aux réunions annuelles des bailleurs de fonds organisées par le PASLEBN. Afin d'améliorer l'échange d'informations sur l'exécution du projet, ses résultats et son impact sur les bénéficiaires, tous les rapports seront établis en français et en anglais. Les bailleurs de fonds présents en RDC et en Ouganda participeront aux ateliers finaux afin d'échanger des expériences et des enseignements, notamment sur les possibilités de cofinancement dans le cadre du programme d'investissement proposé.

## **6. JUSTIFICATION ET AVANTAGES DU PROJET**

6.1 Le projet se justifie pour un certain nombre de raisons. Il permet de lutter contre la pauvreté dans la région du PASLEBN, en particulier dans la principale zone d'implantation du projet autour des bassins des lacs Édouard et Albert, grâce à l'utilisation durable des ressources naturelles. Il permet également d'éviter les conflits éventuels sur les lacs entre pêcheurs, imputables à l'absence de politiques et de règlements de pêche harmonisés. En outre, le projet vise à promouvoir le développement du secteur privé grâce à la participation des ONG, des groupements de communautés de base, qui devraient constituer le moteur du développement

durable dans le sous-bassin. Le renforcement de l'organisation de la société civile et la participation active des bénéficiaires au processus de préparation du projet sera un atout indéniable pour maintenir le programme, le développer et le faire aboutir à la phase d'investissement du projet.

6.2 Une pêche fondée sur une connaissance plus complète des ressources en poissons et sur les données biologiques connexes devrait contribuer à accroître le revenu et la productivité des communautés de pêcheurs. En outre, certaines industries et activités rurales qui appuient l'industrie et le commerce du poisson devraient tirer parti, directement ou indirectement, des projets qui découleront de la composante "Études".

6.3 Le projet se justifie, en outre, par le fait qu'il renforce la coopération et l'intégration régionale par la création d'opportunités mutuellement avantageuses, et contribue à faire reculer la pauvreté grâce à l'utilisation durable des ressources en eau à des fins productives. Il bénéficie aussi du ferme soutien des gouvernements des pays riverains, en particulier la RDC et l'Ouganda. Par ailleurs, le programme s'inscrit dans le cadre de la Vision de la Banque, qui consiste à lutter contre la pauvreté et à promouvoir le développement économique et l'intégration régionale entre ses pays membres.

## **7. RISQUES**

Les résultats escomptés, tels que présentés plus haut, ne sont pas exempts de risques, notamment ceux liés aux éventualités suivantes : i) la recrudescence des hostilités, qui sont rampantes dans la région ; ce risque sera réduit au minimum grâce à des réunions périodiques de l'IBN auxquelles participeront tous les pays membres du PASLEBN qui sont résolus à promouvoir le développement économique et à ramener la paix dans la région ; ii) la renonciation des chefs traditionnels et des communautés à continuer de participer au projet. Pour atténuer ce risque, le projet mettra à profit l'expérience qui montre que le fait d'associer les chefs traditionnels et les membres de la communauté aux programmes de formation et de leur assurer des cours de recyclage pérennise leur adhésion aux activités de développement ; et iii) le chavirement des embarcations de pêche avec pertes en vies humaines, consécutif aux méthodes traditionnelles de captures du poisson. Ce risque sera réduit au minimum grâce à la formation des communautés aux mesures de sécurité sur les lacs et à la mise en œuvre de normes de sécurité par les communautés.

## **8. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATION**

### **8.1 Conclusion**

8.1.1 La production agricole fondée sur l'utilisation durable des ressources naturelles constitue le principal pilier de l'effort de développement tant de la RDC que de l'Ouganda en matière de lutte contre la pauvreté dans les zones rurales, où plus de 70 % de leurs populations sont tributaires des activités agricoles pour leur subsistance. Aussi bien les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) des deux pays que les Documents de stratégie pays (DSP) 2003-2005 du Groupe de la Banque soulignent la nécessité d'accroître l'investissement dans les secteurs de l'agriculture et des ressources naturelles afin de faire reculer la pauvreté dans les zones rurales.

8.1.2 Le projet permettra à la République démocratique du Congo et à l'Ouganda : i) de renforcer la coopération pour le développement et la gestion rationnels et durables des plans d'eau communs grâce à l'adoption de mesures communes pour la gestion de la pêche et des

bassins versants ; ii) de promouvoir la coopération bilatérale et de consolider la paix au sein des communautés riveraines, ainsi qu'au plan national, grâce à la tenue de réunions périodiques ; iii) d'adopter des règlements communs dont l'objectif consiste à harmoniser les activités de pêche en vue de réduire au minimum les conflits actuels sur les lacs ; iv) de contribuer à la conservation de la biodiversité dans les deux lacs. Le projet constitue une occasion sans précédent pour consolider la paix, renforcer le développement économique conjoint et l'intégration régionale entre la RDC et l'Ouganda.

8.1.3 De par sa conception, le projet est multisectoriel et intégré. Il sera exécuté selon une approche qui assure la participation des communautés bénéficiaires et des parties prenantes concernées. Il prend en compte également les questions transversales de la pauvreté, du genre et de l'environnement, et est sous-tendu par une approche holistique de la production durable de la pêche. Il s'inscrit dans le cadre de la Vision et du Plan stratégique du Groupe de la Banque, et de ses stratégies pour la RDC et l'Ouganda, qui accordent une place de choix à la lutte contre la pauvreté, à l'intégration régionale et au développement du secteur privé. Il va également dans le sens du partenariat stratégique entre le Groupe de la Banque et la Banque mondiale et d'autres partenaires au développement en matière d'intégration économique de la région de l'IBN.

## 8.2 Recommandation

8.2.1 Compte tenu de ce qui précède, il est recommandé que le Fonds africain de développement octroie à l'Initiative du Bassin du Nil un don ne dépassant pas **1,65 million d'UC** afin de financer le projet pilote de pêche sur les lacs Édouard et Albert, qui sont communs à la RDC et à l'Ouganda.

8.2.2 Le don et son entrée en vigueur seront assujettis aux conditions ci-après :

### A. Conditions préalables à l'entrée en vigueur

Le Protocole d'accord devra entrer en vigueur le jour de sa signature.

### B. Conditions préalables au premier décaissement

L'obligation pour le Fonds d'effectuer le premier décaissement sera conditionnée à l'entrée en vigueur du Protocole d'accord visé au point A ci-dessus et à la satisfaction par le bénéficiaire des conditions ci-après. Celui-ci devra, à la satisfaction du Fonds,

- i) avoir ouvert et, par la suite, pris l'engagement de tenir, selon des modalités et conditions acceptables pour le Fonds, un compte spécial sur lequel seront versées les ressources destinées à financer les services de l'ONG retenue et les coûts de gestion du projet (paragraphe 5.5).

### Engagements pris par le bénéficiaire

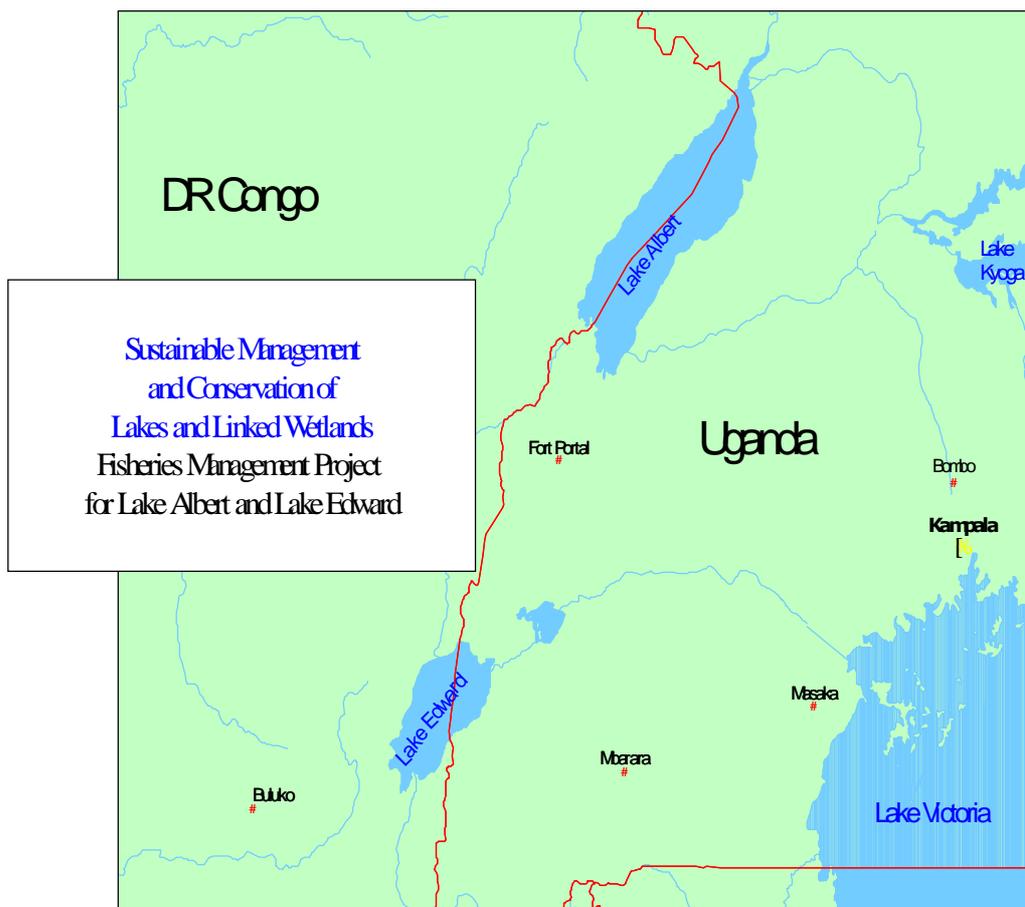
Le bénéficiaire s'engage par la présente à :

- i) mettre en œuvre les conclusions et les recommandations pour l'examen et l'exécution du Plan de gestion des lacs Édouard et Albert et la création de l'Autorité de la pêche des lacs Édouard et Albert ; et
- ii) convoquer une conférence des bailleurs de Fonds sur le financement du Programme de gestion des lacs Édouard et Albert.

Carte de l'Ouganda et de la République démocratique du Congo présentant la zone d'implantation du projet

# Nile Basin Initiative

Nile Equatorial Lakes Subsidiary Action Programme



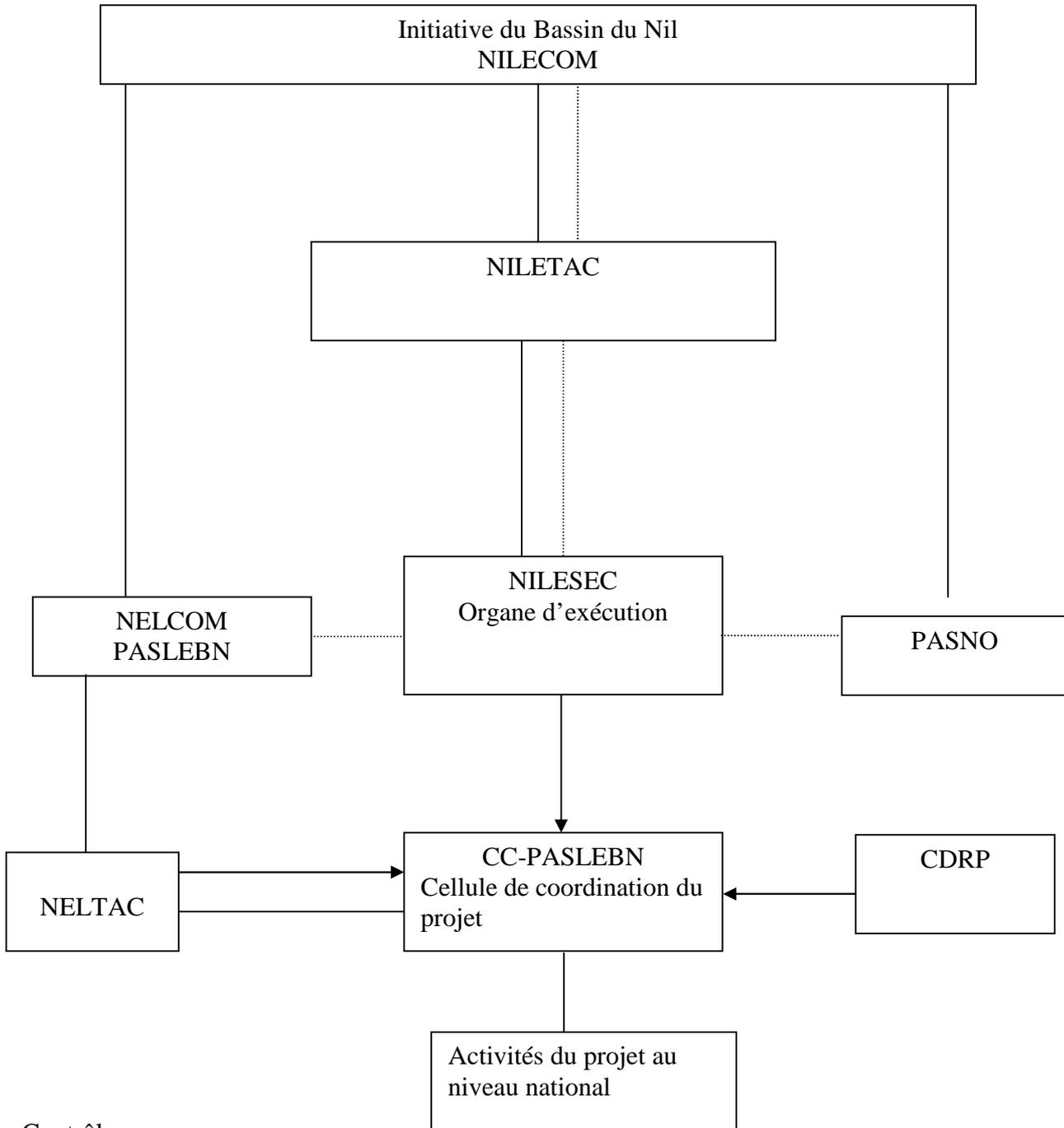
Sustainable Management  
and Conservation of  
Lakes and Linked Wetlands  
Fisheries Management Project  
for Lake Albert and Lake Edward

**Coûts estimatifs détaillés du projet**

Description	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût total	Devises	Coûts en M. L.
<b><u>Assistance technique</u></b>						
Expert en gestion de la pêche (CE)	p/mois	16	6500	104000	104000	0
Bioécologiste de la pêche	p/mois	7	6000	42000	42000	0
Ingénieur civil	p/mois	5	6000	30000	30000	0
Socioéconomiste de la pêche	p/mois	9	5500	49500	49500	0
Biostatisticien	p/mois	6	4500	27000	27000	0
Expert en réglementation de la pêche	p/mois	7	6000	42000	42000	0
Environnementaliste/Expert de l'eau	p/mois	6	6000	36000	36000	0
Ingénieur de la pêche	p/mois	7	5500	38500	38500	0
<i>Total partiel</i>		63		369000	369000	0
<i>Provision pour hausse de prix</i>	2,5 et 5%			9225	9225	0
<i>Aléas</i>	10 %			36900	36900	0
<i>Total partiel plus imprévus</i>				415125	415125	0
<b><u>Coordination</u></b>						
<b><u>Cellule de coordination</u></b>						
Coordonnateur régional du Projet	p/mois	30	3000	90000	90000	0
Chargé de programme (RDC)	p/mois	30	2000	60000	60000	0
Experts de contrepartie (8)	p/mois	240	1500	360000	288000	72000
Assistant administratif	p/mois	30	750	22500	22500	0
Chauffeurs (3)	p/mois	90	350	31500	31500	0
<i>Total partiel</i>				564000	492000	72000
<i>Provision pour hausse de prix</i>	2,5 et 5 %			15900	12300	3600
<i>Aléas</i>	10 %			56400	49200	7200
<i>Total partiel plus imprévus</i>				636300	553500	82800
<b><u>Renforcement des capacités</u></b>						
<b><u>Formation</u></b>						
Formation sanctionnée par un certificat	personnes	4	8000	32000	32000	0
Voyages d'études	personnes	5	5000	25000	20000	5000
Formation pratique	cours	4	5000	20000	10000	10000
Ateliers de formation	atelier	3	10000	30000	15000	15000
<i>Total partiel</i>				107000	77000	30000
<i>Provision pour hausse de prix</i>	2,5 et 5 %			3425	1925	1500
<i>Aléas</i>	10 %			10700	7700	3000
<i>Total partiel plus imprévus</i>				121125	86625	34500
<b><u>Équipements</u></b>						
<b><u>Transport</u></b>						
Véhicules	unités	3	22000	66000	59400	6600
Embarcations	unités	2	37000	74000	66600	7400
Motocyclettes	unités	8	10000	80000	72000	8000

Description	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût total	Devises	Coûts en M. L.
<b>Équipements de bureau</b>						
Ordinateurs	unités	3	1500	4500	4050	450
Imprimantes	unités	2	500	1000	900	100
Photocopieurs	unités	2	1000	2000	1800	200
Télécopieurs	unités	2	250	500	450	50
Services électroniques par satellite	mont. forf.			7500	6750	750
<b>Équipements et fournitures de terrain</b>						
Équipements de terrain	mont. forf.			10000	9500	500
Fournitures de terrain	mont. forf.			5000	4750	250
<i>Total partiel Équipements</i>				250500	226200	24300
<i>Provision pour hausse de prix</i>	2,5 et 5 %			6870	5655	1215
<i>Aléas</i>	10 %			25050	22620	2430
<i>Total partiel plus imprévus</i>				282420	254475	27945
<b>Activités de développement communautaire</b>						
Activités de développement communautaire	mont. forf.			200000	40000	160000
Frais de gestion	2 %			4000	400	3600
<i>Total partiel</i>				204000	40400	163600
<i>Provision pour hausse de prix</i>	2,5 et 5 %			9190	1010	8180
<i>Aléas</i>	10 %			20400	4040	16360
<i>Total partiel plus imprévus</i>				233590	45450	188140
<b>Voyages et indemnités</b>						
Voyages internationaux par avion	voyages	10	2000	20000	19000	1000
Voyages régionaux par avion	voyages	14	1500	21000	19950	1050
Per diem Assistant technique	nuits	200	100	20000	10000	10000
Per diem des experts nationaux	nuits	100	50	5000	2500	2500
Per diem Cellule de coordination	nuits	50	50	2500	1250	1250
<i>Total partiel</i>				68500	52700	15800
<i>Provision pour hausse de prix</i>	2,5 et 5 %			2108	131 8	790
<i>Aléas</i>	10 %			6850	5270	1580
<i>Total partiel plus imprévus</i>				77458	59288	18170
<b>Frais de fonctionnement</b>						
Fournitures de bureau	mont. forf.			15000	3000	12000
Exploitation et entretien des véhicules	12 %			7920	1584	6336
Frais de télécommunications	mont. forf.			10000	1000	9000
Location de bureau	pièce	6	9000	54000	10800	43200
<i>Total partiel</i>				86920	16384	70536
<i>Provision pour hausse de prix</i>	2,5 et 5 %			3936	410	3527
<i>Aléas</i>	10 %			8692	1638	7054
<i>Total partiel plus imprévus</i>				99548	18432	81116
<b>TOTAL, y compris aléas et hausse de prix</b>				<b>1865566</b>	<b>1432895</b>	<b>432671</b>

Structure d'exécution du projet



— Contrôle

..... Coordination

→ Supervision et réglementation

**PROJET PILOTE DE PÊCHE SUR LES LACS ÉDOUARD ET ALBERT (PLEA)**  
**PROGRAMME D'ACTION SUBSIDIAIRE DES LACS ÉQUATORIAUX DU BASSIN DU**  
**NIL (PASLEBN)**  
**INITIATIVE DU BASSIN DU NIL**

**TERMES DE RÉFÉRENCE DES EXPERTS**

**Économiste de la pêche/Chef d'équipe**

Qualifications : L'expert doit être titulaire d'un diplôme d'études supérieures en économie agricole, avec une spécialisation en planification du secteur de la pêche. Il/Elle doit justifier d'une expérience professionnelle de 10 ans au moins, dont 5 dans le secteur de la pêche, consacrés à la gestion de projets de pêche au sein d'une équipe pluridisciplinaire en Afrique. Il/Elle doit avoir une vaste connaissance du secteur de la pêche artisanale sur le continent, et en particulier de la pêche intérieure. De préférence, l'expert doit parler couramment l'anglais et le français.

Tâches : En tant que Chef d'équipe, l'expert sera responsable de la conduite de l'étude, conformément aux termes de référence, et établira les rapports nécessaires. Outre la coordination du travail des différents experts, le Chef d'équipe examinera le cadre de planification général, l'environnement économique du secteur et son importance pour l'économie nationale des deux pays et de la région en général, la génération de revenu pour les différentes parties prenantes, la lutte contre la pauvreté et le statut nutritionnel. Il/Elle procédera à l'évaluation des structures et priorités de recherche sur la pêche, des activités en cours et prévues des différents bailleurs de fonds et ONG, ainsi que des mécanismes de coordination existants entre les deux pays.

Durée : 16 p/m

**Socioéconomiste**

Qualifications : L'expert doit être titulaire d'un diplôme en sociologie/économie rurale et doit avoir une bonne connaissance des problèmes de commercialisation et de crédit dans le secteur de la pêche artisanale. Il/Elle doit bien connaître le secteur de la pêche artisanale en Afrique en général, et dans la zone du projet en particulier. Il/Elle doit également maîtriser les différentes méthodes de transformation utilisées sur le continent, à savoir : le salage, le fumage et le séchage. De préférence, l'expert doit parler couramment l'anglais et le français.

Tâches : L'expert étudiera l'organisation sociale et technique des communautés de pêcheurs (modes d'organisation, utilisation de l'eau, aspects démographiques, santé et éducation). Il/Elle procédera à une analyse du secteur du point de vue du genre et à l'évaluation des circuits de distribution, de la demande et de l'offre de poisson et de produits du poisson, à l'estimation des pertes après les captures, et étudiera les voies et moyens de réduire ces pertes. En collaboration avec l'expert de la pêche, il/elle proposera des mesures en vue d'améliorer la santé publique et l'hygiène sur les sites de débarquement. Il/Elle devra étudier les besoins de microfinancement de la communauté de pêcheurs et formuler des propositions afin de surmonter les difficultés rencontrées les pêcheurs et les transformateurs de poisson, de sexe féminin en particulier. Il/Elle proposera également des activités de rechange génératrices de revenu permettant de réduire la pression sur les ressources halieutiques.

Durée : 9 p/m

### **Bioécologiste de la pêche**

**Qualifications** : L'expert doit être titulaire d'un diplôme d'études supérieures en bioécologie et justifier d'une expérience professionnelle de 10 ans au moins et d'une bonne connaissance de la pêche artisanale en Afrique en général, et de la pêche intérieure en particulier. De préférence, il/elle doit parler couramment l'anglais et le français.

**Tâches** : L'expert étudiera la situation actuelle de l'environnement hydrobiologique et sa dynamique, les ressources halieutiques et la dynamique des poissons, les potentialités et les tendances de production actuelles et futures. Il/Elle proposera des mesures appropriées pour le maintien ou le rétablissement de la capacité de production et définira les conditions bioécologiques nécessaires pour l'utilisation durable des ressources halieutiques des lacs Édouard et Albert.

**Durée** : 7 p/m

### **Ingénieur de la pêche**

**Qualifications** : L'expert doit être titulaire d'un diplôme d'études supérieures en génie de la pêche, et justifier d'une expérience professionnelle de 10 ans au moins et d'une bonne connaissance de la pêche artisanale en Afrique et de la pêche intérieure, en particulier. De préférence, l'expert doit parler couramment l'anglais et le français.

**Tâches** : L'expert étudiera le système de production actuel afin de proposer des améliorations. En particulier, il/elle prendra les dispositions nécessaires pour la conception de l'infrastructure nécessaire afin de satisfaire les besoins de santé publique et d'hygiène dans les principaux sites de débarquement au niveau des lacs Édouard et Albert. Il/Elle proposera des méthodes d'acquisition pour les équipements et l'infrastructure nécessaires.

**Durée** : 7 p/m

### **Expert juridique de la pêche**

**Qualifications** : L'expert doit être titulaire d'un diplôme d'études supérieures en affaires maritimes avec une spécialisation dans le développement institutionnel, et justifier d'une expérience professionnelle 10 ans au moins. Il/Elle doit maîtriser le secteur de la pêche artisanale en Afrique en général, et la pêche intérieure en particulier. De préférence, l'expert doit parler couramment l'anglais et le français.

**Tâches** : L'expert étudiera le cadre législatif et réglementaire régissant la politique, la gestion et la recherche en matière de pêche dans les deux pays dans le cadre des protocoles et conventions internationaux en vigueur. Il/Elle procédera à l'évaluation des principales institutions qui interviennent dans le secteur afin de formuler des recommandations en vue de l'harmonisation des réglementations entre les deux pays. Il/Elle proposera un mécanisme institutionnel pour la gestion des ressources en eau et des ressources halieutiques des lacs Édouard et Albert.

**Durée** : 7 p/m

### **Environnementaliste**

Qualifications : L'expert doit être titulaire d'un diplôme d'études supérieures en écologie avec une spécialisation en gestion de l'eau/pêche, et justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 10 ans et d'une bonne connaissance de la pêche artisanale en Afrique en général, et de la pêche intérieure en particulier. De préférence, il/elle doit parler couramment l'anglais et le français.

Tâches : L'expert étudiera les différents paramètres environnementaux, notamment la qualité de l'eau, l'eutrophisation, les niveaux de pollution et les besoins de gestion des bassins versants en vue de préparer un plan d'évaluation environnementale et sociale. Il/Elle étudiera les conditions environnementales qui prévalent sur les sites de débarquement du poisson et formulera des recommandations pour l'utilisation durable de l'eau et des ressources halieutiques des lacs Édouard et Albert.

Durée : 6 p/m

### **Biostatisticien**

Qualifications : L'expert doit être titulaire d'un diplôme d'études supérieures en biostatistique et justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 10 ans, et d'une bonne connaissance de la pêche artisanale en Afrique en général, et de la pêche intérieure en particulier. De préférence, il/elle doit parler couramment l'anglais et le français.

Tâches : L'expert étudiera la situation actuelle des statistiques de la pêche et proposera un modèle d'enquête (plan d'échantillonnage et méthode analytique). Il/Elle proposera la création d'une base de données informatisée qui permettra aux autorités de la pêche d'améliorer leurs statistiques sur les lacs Édouard et Albert.

Durée : 6 p/m

### **Ingénieur civil**

Qualifications : L'expert doit être titulaire d'un diplôme d'études supérieures en génie civil avec une spécialisation en infrastructure sociale, et justifier d'une expérience professionnelle de 10 ans au moins et d'une bonne connaissance de la pêche artisanale en Afrique en général, et de la pêche intérieure en particulier. De préférence, il/elle doit parler couramment l'anglais et le français.

Tâches : L'expert procédera à l'analyse de la situation actuelle de l'infrastructure de base et de la pêche sur les principaux sites de débarquement. Il/Elle procédera ensuite à l'identification des infrastructures nécessaires, en consultation avec les communautés et les autorités centrales et locales respectives.

Durée : 5 p/m

**SOUTIEN DES BAILLEURS DE FONDS AU PASLEBN**

<b>Domaine prioritaire pour le NELCOM</b>	<b>Projet</b>	<b>Pays directement concernés</b>	<b>Coûts de préparation (M. de dollars EU)</b>	<b>Coûts d'exécution (M. de dollars EU)</b>	<b>Bailleurs de fonds</b>
<b>Utilisation de l'eau pour l'agriculture</b>	Projet d'accroissement de la productivité agricole	BUR/RDC/K EN/RWA/T AN/OUG	1,2	45	BAD
<b>Gestion et conservation durables des lacs et des terres humides connexes</b>	Projet de pêche sur les lacs Albert et Édouard	RDC OUG	1,0	15	BAD
<b>Gestion des bassins versants</b>	Création d'un cadre pour la cogestion des ressources en eau du Bassin du fleuve Mara	KEN TAN	0,1 +(3,0)	3,0	SIDA
	Gestion intégrée des ressources en eau du bassin de la rivière Kagera	BUR RWA/TAN OUG	0,1 + (4,0)	4,0	SIDA
	Création d'un cadre pour la cogestion des ressources en eau du bassin des fleuves Malakisi-Malaba-Sio	KEN OUG	0,1 + (3,0)	3,0	États-Unis
<b>Lutte contre la jacinthe d'eau et les plantes adventives aquatiques</b>	Réduction de la prévalence de la jacinthe d'eau dans le bassin de la rivière Kagera	BUR/RWA/ TAN/OUG	0,7	4,0	États-Unis
<b>Programme d'hydroélectricité</b>	Mise en valeur hydroélectrique et de commercialisation d'électricité	BUR/RDC/K EN/RWA/T AN/OUG			BAD ACDI SIDA NORAD
Développement de l'hydroélectricité	Projet de mise en valeur hydroélectrique des chutes de la Rusumo	BUR/RWA/ TAN/OUG	6,0		ACDI
	Études de classification et de faisabilité du projet d'hydroélectricité dans la région des LEBN	BUR/RDC/K EN/RWA/T AN/OUG	5,0	AD	BAD (Fonds fiduciaire de l'ACDI )
Transport Interconnexion	Interconnexion entre le Kenya et l'Ouganda	KEN OUG	0,8	AD	BAD
	Interconnexion entre la RDC, le Burundi et le Rwanda	BUR RWA OUG	1,0	AD	BAD
	Interconnexion entre le Burundi et le Rwanda	BUR RWA	0,7	AD	BAD
	Interconnexion entre l'Ouganda et le Rwanda	OUG RWA	0,7	AD	BAD
Coordination	Cellule de coordination du PASLEBN	BUR/RDC/K EN/RWA/T AN/OUG/E GY/SOUD	0,63	0,63	SIDA

**Calendrier d'exécution (janvier 2004-juillet 2006)**

	<b>Activité</b>	<b>Période</b>	<b>Responsables</b>
1	Approbation du don	22 octobre 2003	Conseils de la BAD
2	Publication de l'Avis général d'appel d'offres	Novembre 2003	Sec. IBN/BAD
3	Création de la Cellule de coordination	Janvier 2004	Sec. IBN
4	Ouverture du compte spécial	Janvier 2004	Sec. IBN
5	Début des décaissements	Février 2004	BAD
6	Atelier de lancement	Mars 2004	BAD/CC-PASLEBN
7	Réunion du Comité directeur régional du projet	Mars 2004	Sec. IBN
8	Préparation et approbation des listes restreintes	Avril/juin 2004	Sec. IBN/BAD
9	Recrutement des consultants et de l'ONG	Juillet/septembre 2004	CC-PASLEBN
10	Formation et activités de renforcement des capacités des communautés	Octobre 2004	CCP/ONG
11	Acquisition des équipements	Avril-juin 2004	CCP/PASLEBN
12	Présentation du rapport initial et organisation de l'atelier d'orientation	Août 2004	CCP/bureau d'études
13	Conduite des études sur la pêche	Septembre 2004-décembre 2005	Personnel du bureau d'études/de contrepartie
14	2 <sup>e</sup> réunion du Comité directeur régional du projet	Septembre 2004	CCP
15	Mise en place des activités de cogestion	Septembre 2004	ONG/CCP
16	Sélection des sous-projets	Septembre 2004	CDRP/CCP
17	Exécution des sous-projets	Septembre 2004-avril 2006	ONG/CCP
18	3 <sup>e</sup> réunion du Comité directeur régional du projet	Mars 2005	CCP
19	Rapports d'activité trimestriels	RTA	CCP
20	Rapport d'audit	6 mois, fin de chaque année	CCP
21	Présentation des rapports finaux	Juillet 2006	CCP
22	Atelier final des parties prenantes (bailleurs de fonds inclus)	Août 2006	CCP

## **Résumé du Plan de gestion environnementale et sociale**

Titre du projet :	Projet pilote de pêche sur les lacs Édouard et Albert	Cote du projet :	
Pays :	Multinational : RDC et Ouganda	Catégorie environnementale :	II
Département :	ONAR	Division :	ONAR.1

---

### **a) Brève description du projet et des principales composantes environnementales et sociales**

Les composantes du projet sont les suivantes :

1. Études sur la pêche et élaboration d'un plan de gestion des lacs, y compris un plan détaillé de gestion environnementale et sociale ;
2. Cogestion communautaire des lacs Édouard et Albert, y compris la sensibilisation à la gestion des ressources naturelles ;
3. Activités de développement communautaire, y compris l'approvisionnement en eau, le développement de la transformation et de la commercialisation des denrées alimentaires, induit par la demande ; et les services d'appui technique connexes ; et
4. Coordination du projet et appui institutionnel.

---

### **b) Principaux impacts environnementaux et sociaux**

*Impacts positifs :*

- Réduction du nombre de conflits transfrontaliers et renforcement de la coopération régionale ;
- Réduction au minimum de la dégradation des habitats de reproduction des poissons ;
- Création d'opportunités d'emplois pour les communautés locales grâce aux activités communautaires ;
- Augmentation de la production vivrière au niveau des ménages et amélioration de la sécurité alimentaire ;
- Enseignements tirés de l'exécution du projet exploitables pour des projets ultérieurs ;
- Prise de conscience par les communautés de leur rôle dans le développement de leurs régions ;
- Mise à disposition d'informations et de données fiables sur les indicateurs sociaux des zones du projet ;
- Autonomisation et implication des couches/groupes marginalisés de la communauté ;
- Participation des communautés locales et partage équitable des retombées ;
- Harmonisation des politiques et règlements en matière de pêche dans le but de réduire les conflits sur les lacs.

*Impacts négatifs :*

Les risques suivants sont prévus :

- Pression accrue sur le milieu environnant, en raison des habitats spontanés ;
- Risque d'instabilité des prix et/ou des marchés du poisson ;
- Surpêche due à l'afflux de pêcheurs sur les sites du projet ;
- Utilisation d'engins de pêche inappropriés ;
- Aggravation de la pollution autour des sites de débarquement du poisson ; et
- Chavirement d'embarcations de pêche.

Par ailleurs, le projet est exposé à une menace de risques environnementaux externes, qui appelle une attention particulière pendant l'exécution. Le risque externe suivant est prévu : l'instabilité sociale consécutive à l'irruption de violences communautaires, de la guerre civile et de conflits frontaliers, qui sont susceptibles d'entraîner des migrations, la perturbation de la chaîne alimentaire, des blessures, des épidémies et à des pertes en vies humaines.

---

### **c) Mesures de renforcement et d'atténuation**

- Les activités de pêche éviteront la destruction des milieux sensibles et des principaux habitats des poissons, notamment les lagons de reproduction ; et
- La création de l'Autorité des lacs Édouard et Albert : afin de développer une approche commune de la gestion de la pêche, de la protection de l'environnement des lacs et de la mise en valeur intégrée de l'ensemble des ressources des lacs, il est proposé de créer une autorité bilatérale qui devrait, à terme, faire adopter une convention sur la gestion durable des lacs Édouard et Albert.

En outre, les mesures générales suivantes seront prises afin d'améliorer la gestion environnementale et sociale :

- Les communautés seront éduquées afin qu'elles s'abstiennent de pratiquer la pêche sans discernement, de détruire les aires de reproduction des poissons, de déféquer, d'éliminer les déchets n'importe où, et/ou de polluer de façon aveugle les ressources locales en sols et en eau.

---

**d) Programme de suivi et initiatives complémentaires**

Le personnel du projet travaillera en étroite collaboration avec les organismes nationaux de protection de l'environnement de la RDC et de l'Ouganda, tant au niveau national que local, afin d'assurer le suivi de tous les impacts environnementaux éventuels susceptibles de découler de l'exécution du projet, et s'attachera à respecter les règlements et normes environnementaux des pays riverains. Les deux organismes sont investis de fonctions de surveillance pour s'assurer que le suivi est effectué, et que les promoteurs prennent toutes les mesures nécessaires pour appliquer toutes recommandations découlant d'un tel suivi. Les deux gouvernements et les missions de supervision de la Banque assureront le suivi de la préparation du plan de gestion environnementale et sociale dans la perspective du programme d'investissement ultérieur qui sera élaboré par le projet.

---

**e) Dispositions d'ordre institutionnel et besoins de renforcement des capacités**

Une Cellule de coordination de projet (CCP) sera mise sur pied au sein du Secrétariat de l'IBN et sera supervisée par le Comité directeur régional du projet. La CCP assurera la liaison avec les différentes institutions participant à l'exécution du projet. Le coordonnateur du projet sera chargée de la coordination et de la gestion globales du projet. Il rendra compte au Secrétariat de l'IBN. Parmi les institutions participant à l'exécution figurent le bureau d'études, une ONG et les deux États riverains. La CCP assurera le suivi de la gestion environnementale, en étroite collaboration avec les gouvernements des deux pays.

---

**f) Nécessité de consulter et d'informer le public**

Le projet est censé fonctionner selon une approche participative, en ce sens que toutes les activités devront être exécutées en étroite collaboration avec les bénéficiaires. Pendant les phases de préparation et d'évaluation, des commentaires spécifiques ont été reçus du grand public concernant les impacts environnementaux et sociaux potentiels du projet. Les questions soulevées ont fait l'objet de suivi au cours de réunions avec les autorités en charge de la protection de l'environnement, les ONG et d'autres parties prenantes, et ont été prises en compte dans la conception finale du projet.

---

**g) Coûts estimatifs**

Les coûts de la gestion environnementale et sociale du projet ont été intégrés au coût du projet, dans la mesure où toutes les activités ont été incorporées dans sa conception.

---

**h) Calendrier d'exécution et établissement de rapports**

La gestion et le suivi environnementaux seront assurés selon le même calendrier que l'exécution du projet, dans la mesure où toutes les activités ont été intégrées dans sa conception. L'état d'avancement de l'exécution des activités fera l'objet d'un suivi étroit et sera traité dans les rapports d'activité trimestriels du projet. Au cas où des problèmes surgiraient, ils seront examinés à temps par l'équipe de gestion du projet, les gouvernements congolais et ougandais et les communautés.